



HAL
open science

Marinesque (Loupian, Hérault) : un relais routier sur la voie Domitienne

Iouri Bermond, Michel Christol, Michel Feugère, Christophe Pellecuer,
Corinne Sanchez

► To cite this version:

Iouri Bermond, Michel Christol, Michel Feugère, Christophe Pellecuer, Corinne Sanchez. Marinesque (Loupian, Hérault) : un relais routier sur la voie Domitienne. *Gallia - Archéologie des Gaules*, 2016, Stations routières en Gaule romaine, 73 (1), pp.41-69. 10.4000/gallia.457 . hal-01845850

HAL Id: hal-01845850

<https://hal.science/hal-01845850>

Submitted on 7 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Marinesque (Loupian, Hérault)

Un relais routier sur la voie Domitienne

Iouri BERMOND, Michel CHRISTOL, Michel FEUGÈRE,
Christophe PELLECUER et Corinne SANCHEZ

Mots-clés. Voie publique, voie privée, borne inscrite, carrefour, ponceau, crues, foyers, monnaies gauloises, vases à boire.

Résumé. Au passage d'un modeste cours d'eau intermittent, le Marinesque, les fouilles conduites depuis 2004 ont permis de dégager un long tronçon de la voie Domitienne ainsi qu'un ponceau permettant le franchissement du ruisseau. Les bâtiments mis au jour sur chaque rive appartiennent à un établissement en activité au 1^{er} s. av. J.-C. Une fonction de relais routier s'impose par la localisation en bordure de voie et quelques aménagements significatifs comme de multiples foyers culinaires. La composition originale des mobiliers vient confirmer une telle

interprétation, avec une très forte représentation du service de la table, en particulier de la boisson, et un nombre de monnaies de Gaule non méditerranéenne plus élevé que dans la plupart des sites régionaux. La création du site, dans le second quart du 1^{er} s. av. J.-C., pourrait être mis au compte d'une initiative indigène, en marge des terroirs exploités depuis l'âge du Fer et profitant de la dynamique apportée par la voie publique. Les effets des crues répétées du cours d'eau comme l'affirmation de nouvelles formes de propriété du sol, dont une borne découverte sur le site livre un témoignage d'ordre juridique, ont certainement conduit à l'abandon du site au début du Haut-Empire.

Marinesque (Loupian, Hérault). A relay station on the *Via Domitia*

Keywords. Public highway, private road, engraved boundary marker, crossroads, culvert, flooding, cooking fires, Gallic coinage, drinking vessels.

Abstract. Excavations conducted since 2004 alongside the Marinesque, a small intermittent river, have uncovered a long stretch of the *Via Domitia* as well as a small bridge-like structure. Buildings uncovered on both banks of the river were part of a complex in operation in the 1st century BC. They were most likely relay stations given their proximity to the road and the existence of certain facilities such as cooking areas. This hypothesis is confirmed by the specific configuration of objects found, with a

significant quantity of tableware (especially drinking vessels), and greater quantities of non-Mediterranean Gallic coinage than found in most regional sites. The construction of the site, in the second quarter of the 1st century BC, could be considered a local initiative on the outskirts of lands that had been cultivated since the Iron Age in order to take advantage of its proximity to a public road. The repeated flooding of the river and the development of new forms of land ownership – legal evidence of which was discovered in the form of a boundary marker – most likely led to the site being abandoned at the beginning of the Early Empire.

Translation: David ROUSSEAU, revised by Anna NEMANIC

Le site de Marinesque a été découvert en 1987 lors de prospections au sol, sous la forme d'une concentration de fragments d'amphore italique (Dr. 1A et 1B), de *dolium* et de campanienne A. La présence diffuse de quelques éléments du Haut-Empire (sigillée et *tegulae*) suggérait une possible continuité de l'occupation durant le 1^{er} s. apr. J.-C. (Lugand, Pellecuier 1994, p. 260-261). La position remarquable de cette petite implantation tardo-républicaine, en bordure du tracé supposé de la voie Domitienne (fig. 1 et 2), avait été soulignée, sans que l'on puisse en tirer d'autre conclusion. Ultérieurement, la découverte de deux autres occupations de même époque, situées à proximité, dans le même bassin-versant, n'a fait qu'étoffer le dossier de l'occupation des sols pour la période considérée,

sans lui apporter plus de lisibilité (Lugand, Bermond dir. 2001, p. 240-241).

C'est la reprise d'une activité minière dans ce secteur, une exploitation à ciel ouvert des filons de bauxite, qui a nécessité une intervention archéologique préalable. En 2004, des sondages réalisés en collaboration avec le Service archéologie et patrimoine de la Communauté de communes Nord du Bassin de Thau (CCNBT) ¹ ont rapidement montré que les

1. La fouille n'aurait pu être réalisée sans la collaboration active de K. Turrel, D. Lopez, A. Montecinos, R. Bourgaut et S. Bénalioua, agents du Service archéologie et patrimoine de la CCNBT. L'association Archeofactory (Loupian) a assuré le soutien logistique de l'opération.

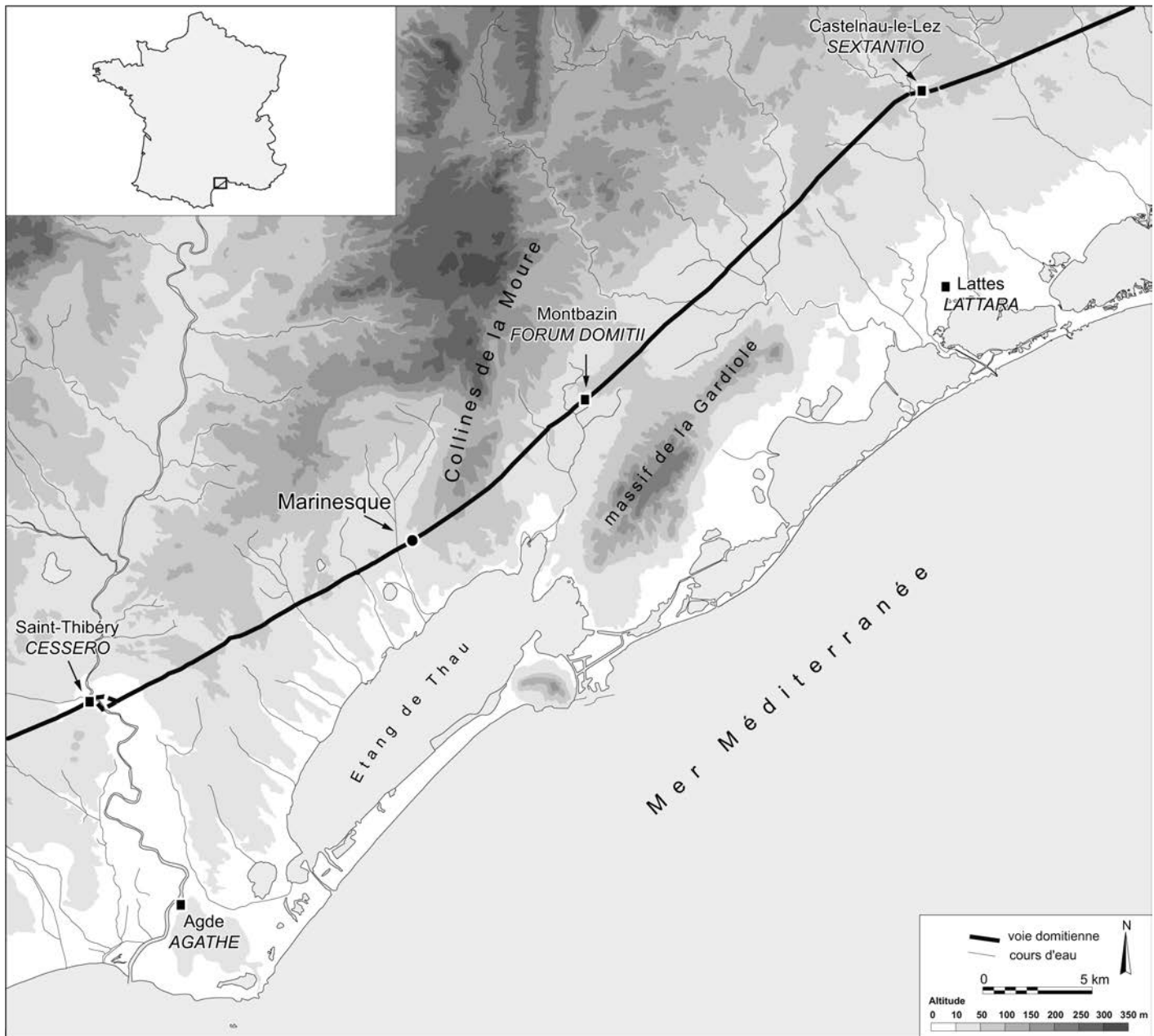


Fig. 1 – Localisation du site de Marinesque (Loupian, Hérault) sur la voie Domitienne entre Cessero (Saint-Thibéry) et Sextantio (Castelnau-le-Lez) (DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

prospections initiales n'avaient permis d'identifier qu'une partie des vestiges, mis à mal par les travaux agricoles récents. En fait, l'essentiel de l'occupation se trouvait masqué par un fort recouvrement sédimentaire. En 2005, une campagne de fouille programmée précédée d'un important terrassement a révélé un site beaucoup plus étendu que prévu. Un long tronçon de la voie Domitienne est encore conservé en fond de thalweg, avec un ouvrage de franchissement du cours d'eau de Marinesque autour duquel se développent plusieurs bâtiments composant un relais routier du 1^{er} s. av. J.-C. (fig. 3).

Grâce à un meilleur état de conservation à la suite de l'atterrissement du thalweg, les bâtiments retrouvés sur la rive gauche ont fait l'objet d'une étude détaillée, révélant deux phases de construction dans le courant du 1^{er} s. av. J.-C. ainsi que de nombreux aménagements intérieurs, dont plusieurs structures de combustion. La voie elle-même a montré une mise en œuvre plus

complexe que les premières observations ne le laissaient supposer, tant par l'importance et l'emprise des travaux préparatoires de modification du profil du thalweg pour en permettre le passage que dans la durée, avec au moins trois, voire quatre niveaux de roulement qui ont pu être individualisés. Il en est de même pour le ponceau qui connaît au moins deux états de construction distincts en l'état des observations. Un carrefour est attesté en rive droite sur le versant nord dès le 1^{er} s. av. J.-C. La voie secondaire pourrait être pérennisée au-delà de la fouille par un chemin moderne en direction du village de Loupian et de la villa des Près-Bas. Sur la rive gauche, à côté de la voie principale, légèrement en contrebas, un autre niveau de roulement avec de nettes ornières a pu être identifié et semble correspondre à un diverticule.

Cette recherche prometteuse a été interrompue contre notre gré par des décisions de mise en sécurité imposées par la présence d'anciennes galeries de mines sous et à côté de la zone



Fig. 2 – Contexte topographique de la voie Domitienne dans le secteur de Marinesque (Loupian, Hérault) : 1, lieu de découverte de la borne ITER PRIV en 1911 ; 2, passage en tranchée creusé dans le relief des Baumes ; 3, fouilles autour du franchissement du Marinesque ; 4, traces rectilignes sombres révélées sur photographies aériennes (DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie, sur fond parcellaire, topographique et extrait de la BD Ortho de l'IGN Saint-Mandé 2005 – licence n° 2005CUCB0133).

de fouille. Plusieurs expertises et contre-expertises n'ont pas réussi à faire évoluer cette situation jusqu'en 2014.

La fin de l'exploitation minière et l'acquisition de la parcelle du chantier archéologique par la commune de Loupian ont permis la reprise des travaux de fouille, toujours en cours (fig. 4). Le périmètre minier est aujourd'hui réaménagé, avec la reconstitution de l'écoulement du ruisseau de Marinesque et la restitution de l'axe de la voie Domitienne bordée de plantations de micocouliers.

LE BASSIN-VERSANT DE MARINESQUE

PRÉSENTATION

Le site de Marinesque est localisé au contact d'un massif de calcaire froid jurassique, partie terminale des collines de la Moure et des dépôts miocènes du bassin de Loupian qui se compose de calcaire coquillier, gréseux, de conglomérat de galets de quartz et de marnes. De plus, ce secteur bénéficie de la présence d'affleurements de bauxite. Ces trois ensembles géologiques ont, à des degrés divers, fourni les matériaux qui ont participé au comblement et à l'évolution topographique de l'exutoire du bassin-versant de Marinesque (fig. 2). Celui-ci, d'une superficie de 255 ha, se développe sur 152 ha dans le massif jurassique et sur 103 ha dans les dépôts miocènes. À 200 m en amont de la fouille, au niveau de la route départementale 158, se rejoignent en perpendiculaire

les deux thalwegs principaux. La branche nord ne traverse que le massif jurassique et les affleurements de bauxite ; l'autre, venant de l'est, parcourt le secteur miocène. Cette connexion n'est pas sans conséquence sur la fluidité de l'écoulement, puisque le bras septentrional a plutôt tendance à buter contre un petit relief de calcaire marneux et le bras oriental a des difficultés à s'épancher en butant sur le lit précédent. Ce point de confluence fortement perturbé favorise l'érosion des niveaux tendres miocènes. La purge d'un paléo-karst peut aussi être à l'origine de l'apport de matériaux. La suite du cheminement de l'écoulement n'est guère plus simple. Le cours d'eau glisse sur le bord du massif jurassique et se retrouve dans un autre goulet d'étranglement (25 m de largeur) à l'emplacement de la fouille, formé par de nouveaux reliefs de conglomérat de calcaire gréseux, à graviers de quartz. Cette particularité topographique accentuée par la construction de la voie Domitienne a favorisé l'accumulation de sédiments au niveau de la parcelle fouillée.

LES MODIFICATIONS TOPOGRAPHIQUES DEPUIS L'ANTIQUITÉ

L'occupation antique de Marinesque comme les transformations qui affectent le thalweg s'inscrivent dans cette dualité géologique des versants, qui a aussi conditionné la position et le fonctionnement du cours d'eau. Le tracé rectiligne de la voie

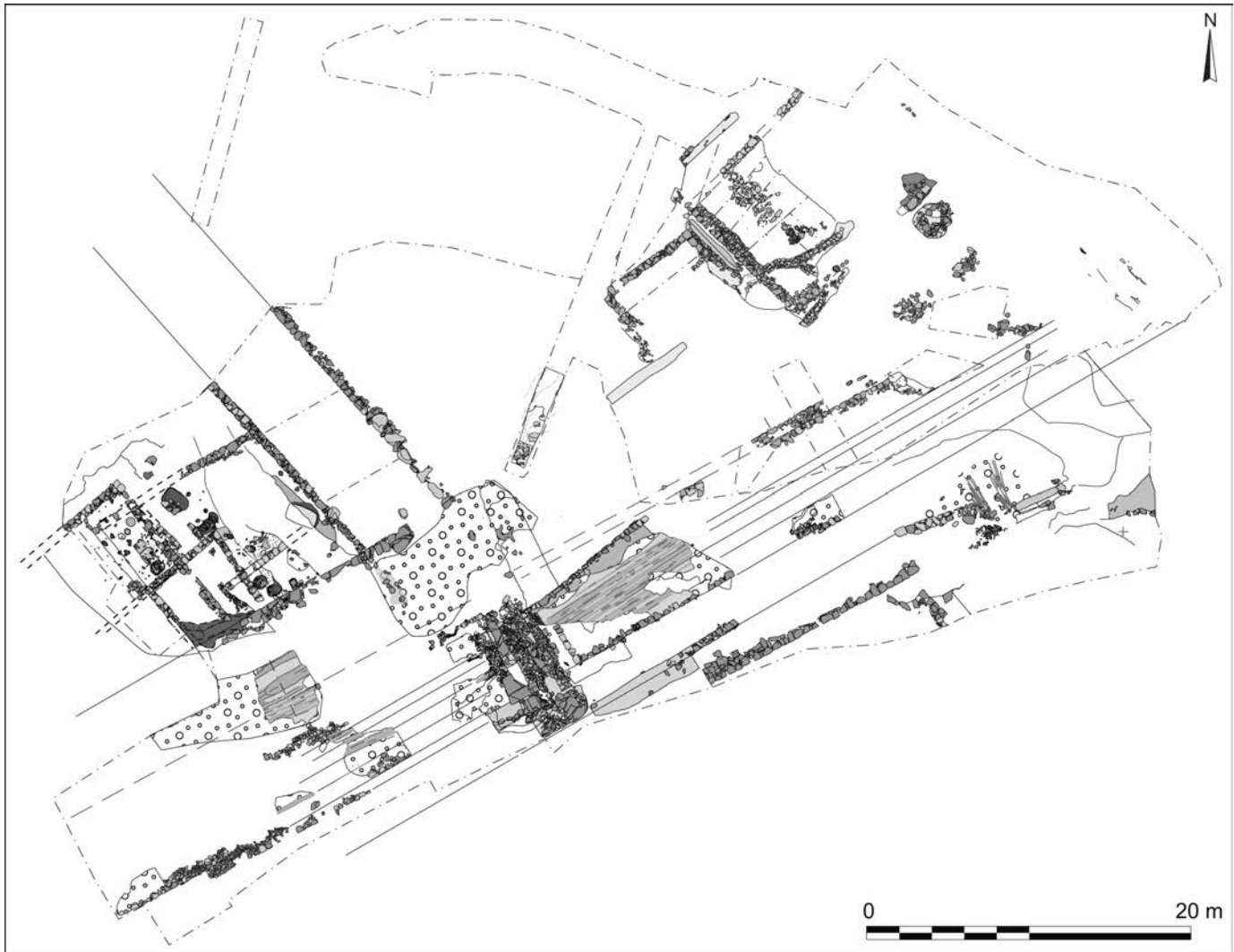


Fig. 3 – Plan général du site de Marinesque, fouilles 2004-2015
(DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

Domitienne n'est pas affecté par les contraintes topographiques rencontrées sur ce court tronçon du parcours, surtout si celles-ci ne sont pas insurmontables. Le franchissement d'un modeste oued comme celui de Marinesque n'a rien d'exceptionnel dans une région où le réseau hydrographique est peu hiérarchisé.

L'évolution du thalweg conditionnée de façon déterminante par l'installation de la voie peut être résumée sous la forme de profils successifs, où le cours d'eau joue le rôle d'axe de symétrie. Il se présente à l'origine comme un vallon au profil en « V » très marqué, avec une probable dissymétrie entre les versants et un fort encaissement de l'écoulement naturel. La création de la voie, dans la première moitié du 1^{er} s. av. J.-C., va être précédée par un puissant remblaiement, sous la forme d'un enrochement massif, qui va donner au vallon un profil en « U » et entraîner une chenalisation du cours d'eau (fig. 5).

Les deux versants vont être occupés ensuite par plusieurs bâtiments, aménagés sur plusieurs niveaux en rive droite et sur une large plateforme horizontale sur la rive opposée.

Le barrage artificiel que constitue la voie Domitienne, et la pression agraire dans le bassin-versant ont favorisé l'érosion et l'apport de sédiments (sables, graviers, limons) qui ont peu à peu engorgé le chenal d'écoulement. Les débordements successifs et

leur plus grande fréquence sont la principale cause de l'abandon des bâtiments en pied de versant. Le maintien d'une occupation sur le haut du versant nord est assuré, au moins jusqu'à la période augustéenne.

À partir de cette même période, les atterrissements ont nécessité l'exhaussement de la voie et la reconstruction du ponceau (fig. 6). Le profil de la voie a été encore adouci pour n'avoir qu'une forme concave coupée en son centre par le chenal d'écoulement. On trouve dans les phases d'entretien de la voie ou dans les dépôts hydrauliques ennoyant le ponceau quelques fragments de céramique ou monnaies attribuables au Haut-Empire.

Seule, une monnaie de la fin du 4^e s. découverte lors du décapage suggère une fréquentation au cours de l'Antiquité tardive. On s'interroge sur le devenir de ce tronçon de voie durant la période médiévale, avec l'utilisation du ponceau alors réduit en largeur. Le démantèlement interviendrait durant le bas Moyen Âge (14^e-15^e s.), avec le creusement, au détriment du talus de la voie, de plusieurs fossés d'écoulement, renforcés par des murs de berge.

À proximité de la fouille, l'un des plus vieux calvaires en pierre de Loupian, daté de 1609, marque encore la présence d'un carrefour, mais, à l'époque moderne, c'est la desserte du village qui est dorénavant privilégiée.



Fig. 4 – Vue aérienne de la fouille (2014) depuis le nord
(cliché : S. Bénalioua, CCNBT).

L'ÉTABLISSEMENT DE BORD DE VOIE DU I^{er} S. AV. J.-C.

LES BÂTIMENTS EN RIVE DROITE

Sur un versant très pentu, en aval de la voie Domitienne, deux bâtiments distincts ont été identifiés, dotés d'une série de canalisations pour les eaux de ruissellement. Le plus important, le bâtiment supérieur, se décompose en deux espaces équivalents, de 60 m² à 70 m² chacun, aménagés sur des paliers distincts (pièces 1 et 2). Côté façade orientale, face à la voie Domitienne, une construction circulaire se trouve dans le prolongement de la pièce haute (pièce 1), alors que seule la pièce basse (pièce 2) possède une ouverture importante avérée. Le bâtiment inférieur, de dimensions plus modestes, autour de 35 m², domine tout de même le chenal d'écoulement du ruisseau temporaire de Marinesque, distant de plus de quinze mètres. Cet espace en pied de pente, libre de toute construction, a servi de zone de rétention des eaux, voire de lit majeur lors d'épisodes orageux de type cévenol.

LE BÂTIMENT SUPÉRIEUR

Le chantier du bâtiment supérieur a débuté par la construction d'un puissant mur de terrasse au sud, de près d'un mètre de large en fondation, pour 0,50 m en élévation. Il est installé sur le paléosol brun, à une altitude de 28 m, et on peut lui attribuer une longueur restituée de 12 m ; son retour méridional, d'un mètre de largeur, est reconnu sur 2 m de long. Celui-ci est prolongé par une série de trous de poteau, avec parfois des éléments de calage conservés, qui suggère une structure en matériaux périssables. Cet aménagement, comme une sorte de palissade, pourrait servir à réduire l'ouverture identifiée sur le côté est de la pièce 2.

La façade occidentale, très dégradée, installée directement sur l'affleurement rocheux, se développe au contact de la dernière canalisation reconnue. De la façade orientale du bâtiment supérieur ne subsiste qu'un tronçon de mur observé sur plus de 2 m (fig. 8). La présence d'un petit vase en pâte claire fiché dans le substrat apporte quelques indications pour restituer le niveau du sol intérieur. Le nettoyage méticuleux du banc rocheux a permis de reconnaître un creusement triangulaire, d'une profondeur de plus de 0,20 m, certainement un trou de poteau.

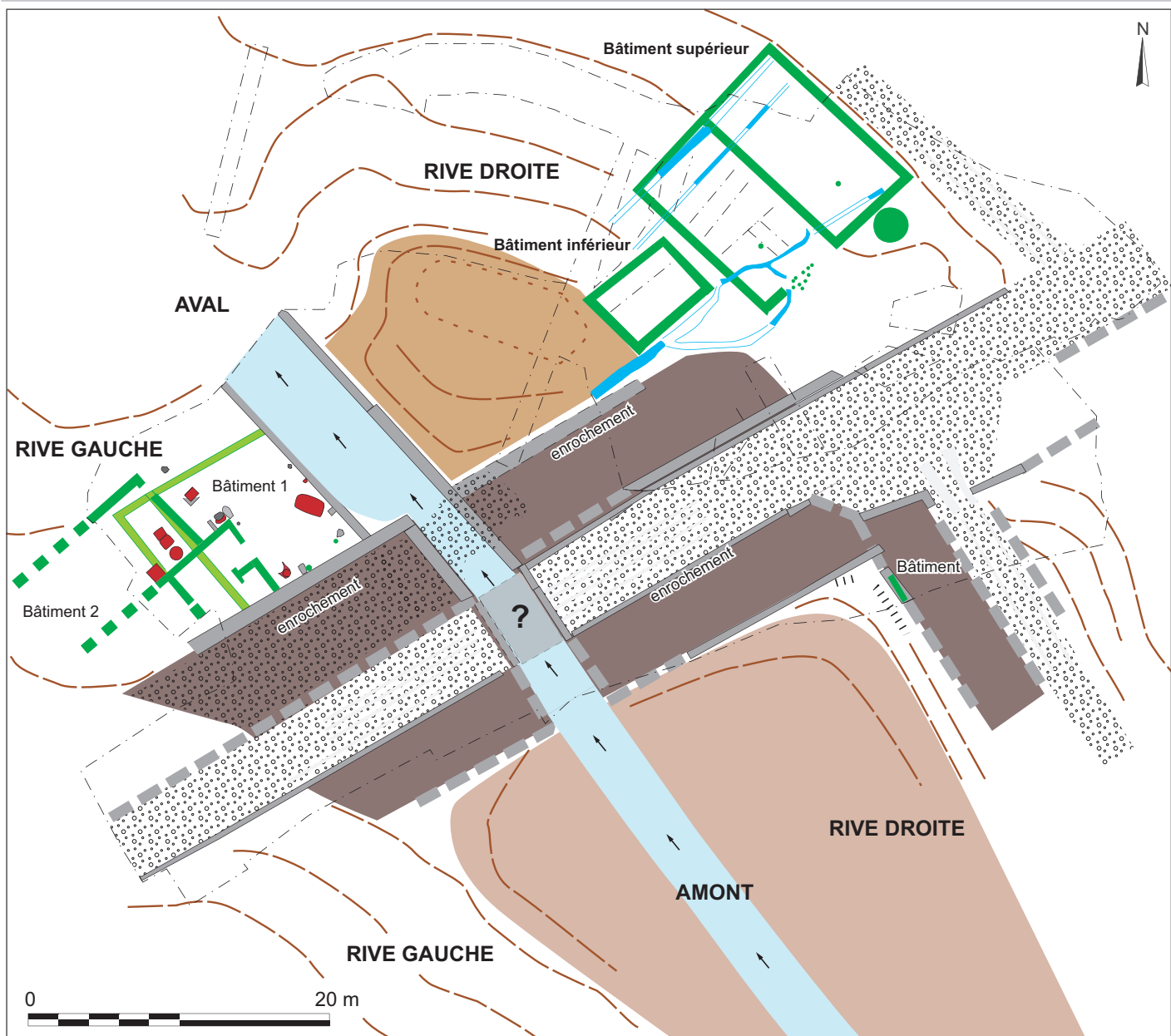


Fig. 5 – Le site au 1^{er} s. av. J.-C.
(DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

L'aménagement de cette première plate-forme a nécessité de lourds terrassements en amont du versant, mobilisant le sédiment du paléosol et le substrat dégradé. Ces remblais de nivellement contiennent quelques fragments de céramiques épars, du charbon de bois ou des débris de moules. Le remblai supérieur conservé est riche de nombreux blocs de calcaire coquillier et jurassique ainsi que de nombreux fragments de panse d'amphore italique posés à plat. Seul, un trou de poteau de 0,30 m de diamètre signale un aménagement intérieur.

Dès cette première phase de mise en œuvre, la réalisation de plusieurs canalisations au pied des façades, à l'intérieur des pièces, témoigne du souci de bien drainer les eaux de ruissellement. Toutes ces conduites ont le même aspect. Elles sont construites de façon quasi exclusive en calcaire froid, avec un fond aménagé avec des lauzes, sauf si le rocher est présent, sur lequel on installe alors les piédroits qui portent la couverture, toujours de lauzes.

L'espace au centre des pièces est libre de tout aménagement, avec deux canalisations rectilignes côté ouest et une

autre près de la façade orientale. Cette dernière canalisation est plus sinueuse que les deux autres et se divise en deux branches. La principale descend du point le plus haut du bâtiment vers le mur de terrasse dans lequel est aménagé son passage ; la seconde branche, de moins d'un mètre de long, débute au contact de l'ouverture de la pièce 2 et de sa palissade, pour se jeter dans la branche principale. Enfin, une canalisation extérieure protège la façade orientale du bâtiment. Sa section s'élargit vers le sud, avec un pendage très accentué.

Plus haut sur le versant, au nord du bâtiment supérieur, le banc rocheux affleure partout et peu d'observations sont à faire. Quelques lambeaux de sédiment limoneux brun avec du mobilier céramique et quelques monnaies ont été piégés dans les interstices du rocher. Il faut aussi signaler la présence de petits fragments de tuileau épars, indiquant certainement l'existence d'un bassin ou plus probablement d'une citerne sur la partie haute du site.

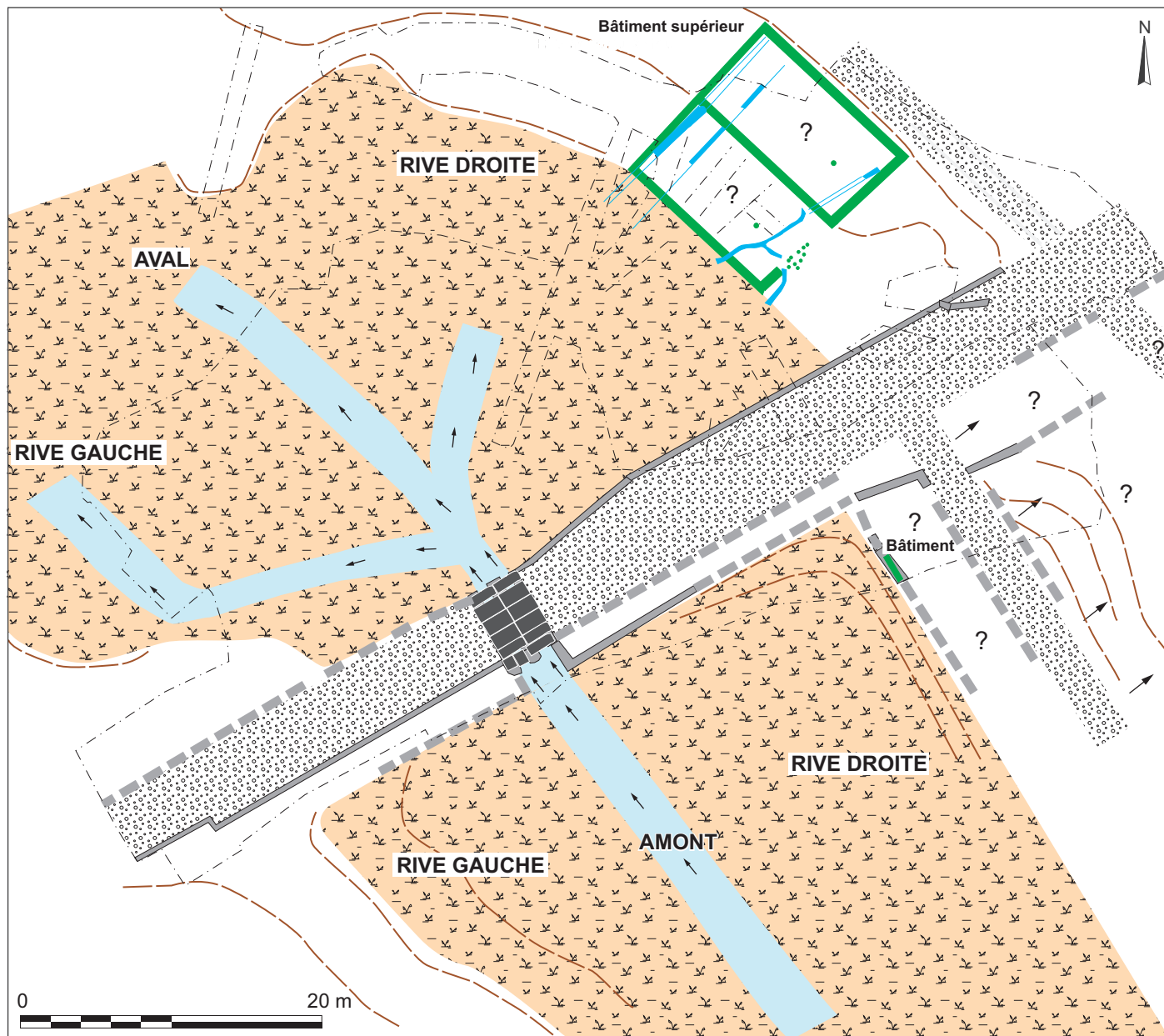


Fig. 6 – Évolution du site durant le Haut-Empire
(DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

LES ABORDS DU BÂTIMENT SUPÉRIEUR

À proximité du bâtiment supérieur, une construction circulaire a été reconnue à la hauteur de la pièce 1, en avant de la façade orientale. Plusieurs fragments de meule en basalte et deux cols d'amphore italique proviennent du bourrage de la maçonnerie, mais on ne remarque aucun calage ou aménagement central qui permettrait d'avancer avec certitude une interprétation – on pense évidemment à une base de moulin.

Entre le bâtiment supérieur et la voie Domitienne, l'affleurement du banc rocheux a favorisé l'érosion des sédiments et aucun niveau de circulation n'est conservé. Au sud-ouest du bâtiment supérieur, il ne semble pas qu'il y ait eu d'aménagements particuliers. Sur cet espace ouvert, on ne trouve que des remblais compactés qui présentent un léger pendage vers le fond du thalweg.

LE BÂTIMENT INFÉRIEUR

Ce bâtiment dont l'emprise restituée est de 35 m² a été construit en contrebas du mur de terrasse de l'édifice supérieur, dans un secteur libre d'aménagement sur le bas du versant. Le mur de façade occidentale, d'une longueur de 6,70 m, est fondé sur des assises disposées en paliers pour s'adapter au profil du versant. Entre les deux extrémités du mur, le dénivelé est de 0,90 m. La maçonnerie se compose de gros blocs monolithiques, souvent en boutisse parpaing, de 0,50 m à 0,60 m de large. Les interstices sont comblés par de petits blocs liés avec du limon vert. La façade méridionale reconnue sur seulement 2,50 m possède les mêmes caractéristiques ainsi que des contreforts à sa base consistant en des blocs de chant. Sa façade septentrionale, installée parallèlement au mur de terrasse du bâtiment supérieur, n'est conservée que sur 2,50 m. Une ligne

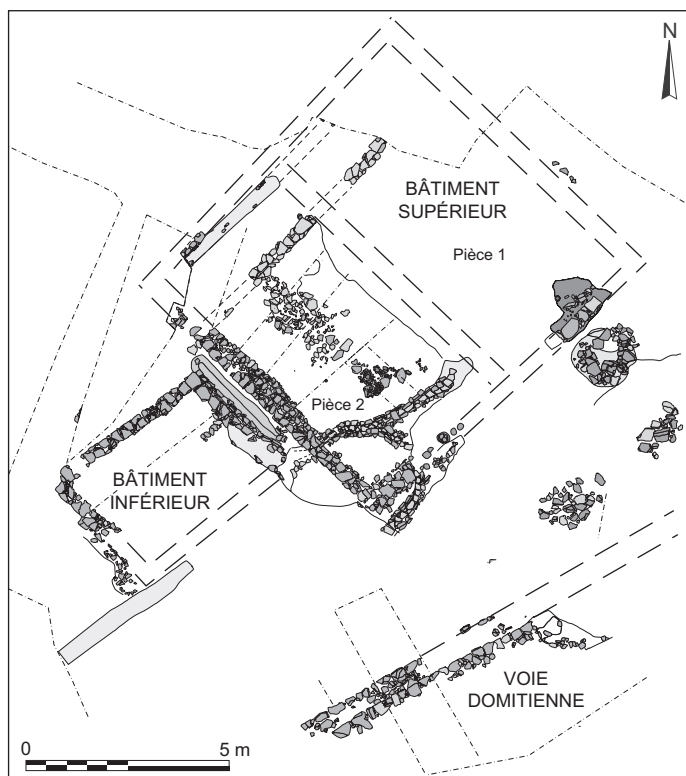


Fig. 7 – Plan de détail des bâtiments en rive droite (DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

de lauzes de chant, délimitant une dépression comprise entre les deux bâtiments, ne possède pas d'exutoire qui aurait pu faire penser à un collecteur et ne contient pas de sédimentation fine apportée par le ruissellement. Ce type de mise en œuvre, avec le dépôt de remblais hétérogènes, devait être destiné à protéger les fondations des infiltrations. C'est sur un dernier remblai qu'a été retrouvé le seul lambeau de sol conservé, marqué par de nombreux débris de moules et des fragments de céramique (US 1051, voir *infra*), qui signalent un espace de circulation de moins d'un mètre de large entre les deux bâtiments. Rien ne nous est parvenu de la façade orientale et on propose de la restituer en limite d'un fossé, creusé à l'extérieur, dans le prolongement d'une des canalisations du bâtiment supérieur (fig. 5).

La fouille à l'intérieur du bâtiment a montré que toute la stratigraphie révélée correspond à des remblais accumulés dans cette fondation en caisson. Ils sont de nature très variée, cendreuse ou composés d'un limon verdâtre riche en éclats de taille et blocs en calcaire froid. Le sol du bâtiment se trouvait au mieux à une altitude comprise entre 27,80 m et 28 m NGF. Ces données altimétriques permettent d'apprécier l'effort de mise en œuvre, avec la construction d'un mur de façade méridional d'une hauteur de 1,50 m, qui maintenait les remblais et supportait la partie en élévation de l'édifice (fig. 9). On comprend ainsi le mauvais état de conservation de ce bâtiment installé très bas dans le thalweg et qui a subi, probablement avant même son abandon, les effets délétères des ruissellements du versant, comme les crues plus brutales du ruisseau.

UN POINT BAS AU BORD DU CHENAL D'ÉCOULEMENT

Plus d'une quinzaine de mètres séparent le bâtiment inférieur du ruisseau de Marinesque. Cet espace constitue un point bas

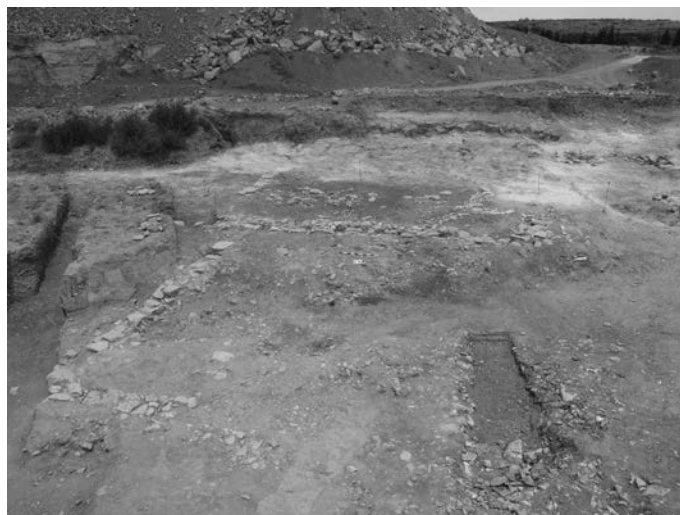


Fig. 8 – Vue des bâtiments situés en rive droite, depuis le sud (cliché : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

occupé par une alternance de remblais et de fins dépôts d'origine hydraulique accumulés sur le paléosol. L'effort d'exhaussement du secteur pour le mettre hors d'eau aboutit à la construction d'un puissant mur bordier, en rive droite, pour contenir l'écoulement du ruisseau mais avec une efficacité limitée.

DES BÂTIMENTS EN AMONT DE LA VOIE DOMITIENNE

Toujours sur la rive droite, mais en amont de la voie Domitienne, au contact de l'embranchement du chemin en direction de Loupian, quelques vestiges signalent la présence de bâtiments. Sans être aussi éloquents que ceux rencontrés sur la rive opposée, ils témoignent cependant de l'extension des constructions de part et d'autre de la voie publique.

Un mur puissant, de près d'un mètre de large, composé de très gros blocs en calcaire froid, est construit en perpendiculaire à l'ouvrage qui maintient l'enrochement de la voie Domitienne sur sa face amont. Comme ce dernier, il joue un rôle de soutènement et de protection pour la plate-forme sur laquelle est assise la voie secondaire décrite précédemment (fig. 5 et 10). Entre le mur de terrasse et la voie, un espace vacant de 4 m à 5 m est suffisant pour permettre l'implantation de bâtiments. La séquence stratigraphique étudiée de part et d'autre du mur comprend plusieurs niveaux de remblais ou de dépotoirs, contenant une très grande quantité de débris de sol de tuileau et de mortier de chaux, associés à d'importantes séries de céramiques, peu fragmentées. De tels dépotoirs expliqueraient que l'on ait utilisé à quelques mètres de là des fragments d'amphore et de *dolium* en recharge sur la voie secondaire. Enfin, du mortier de chaux proviendrait d'une nouvelle construction, qui prendrait appui sur le mur de terrasse, et qui utiliserait ce liant, selon une mise en œuvre plutôt rare sur ce site. On n'en connaît que les restes d'une élévation de près de 0,80 m, visible dans la coupe du talus qui limite la fouille. Elle présente des assises irrégulières mêlant des blocs en calcaire coquillier et jurassique, avec un probable enduit de chaux. L'orientation diffère légèrement de celle du mur de soutènement. Cette construction est datée par des contextes céramiques plus récents que ceux des bâtiments de la rive gauche, attribuables au

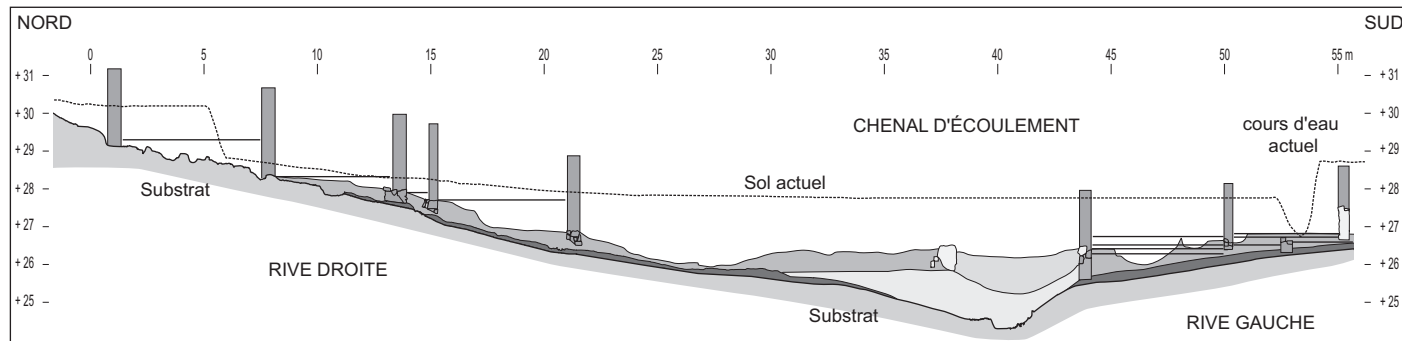


Fig. 9 – Coupe transversale du thalweg (DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

début de la période augustéenne et livrant même des fragments de *tegulae*. On peut ainsi s'interroger sur l'évolution de l'occupation en bord de voie, avec un possible déplacement des surfaces construites au cours du temps.

Hors de la zone fouillée, sur le front d'exploitation minière, un autre mur maçonné a pu être observé, ce qui confirme l'extension du bâti antique en rive droite, au nord du carrefour avec la voie secondaire, à l'endroit où la voie principale s'élargit en sortant du thalweg.

LES BÂTIMENTS EN RIVE GAUCHE

Le versant sud du thalweg, en aval de la voie, est lui aussi occupé par plusieurs bâtiments. La distribution des constructions de part et d'autre du lit du Marinesque cache de fortes différences tant dans l'état de conservation des vestiges retrouvés que dans leur organisation. Sur cette rive, la fouille, encore partielle, a permis de mettre en évidence deux phases de construction bien distinctes, auxquelles de nombreux aménagements peuvent être attribués, malgré les dégradations postérieures engendrées par les creusements successifs de chenaux d'écoulement jusqu'au cours actuel (fig. 9).

L'AMÉNAGEMENT DU VERSANT SUD ET LE PREMIER BÂTIMENT (ÉTAT 1)

Les premières constructions sont adossées aux ouvrages qui accompagnent la mise en œuvre de la voie Domitienne. Dans ce secteur, en rive gauche aval, c'est sur l'imposant mur de soutènement [2142], parallèle à l'axe principal de circulation, que vont venir s'appuyer toutes les constructions postérieures, qu'elles soient destinées à canaliser l'écoulement ou qu'il s'agisse des différents bâtiments. Ce puissant soutènement, constitué d'un parement de grand appareil de calcaire froid, avec des blocs pouvant atteindre près d'un mètre de long, délimite une terrasse intermédiaire, composée d'un enrochement massif. Le corps de chaussée va être implanté sur la surface ainsi constituée, en contrebas de laquelle sont édifiés les bâtiments (fig. 11).

En remontant sur le versant sud, ce mur, qui contient l'enrochement supportant la voie, perd de sa puissance, et a été entièrement détruit par la force du cours d'eau durant le Haut-Empire.

En aval du pont, l'écoulement est limité par un autre mur d'un gabarit plus modeste, de 0,50 m de large, à double parement [2038]. Il se compose pour l'essentiel de blocs en calcaire froid mais aussi



Fig. 10 – Vue de détail du bâtiment situé en amont de la voie Domitienne, en rive droite (cliché : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

de calcaire coquillier avec quelques fragments d'amphore servant de calage. Ce mur n'est pas exactement perpendiculaire — il forme un angle de 78° — au puissant mur de soutènement. Ce tracé est imposé par la présence d'un banc rocheux sur le versant opposé, plus en aval, observé dans une tranchée en 2004, constituant un obstacle à éviter pour faciliter l'écoulement des eaux.

Ces deux murs constituent les limites septentrionale et orientale d'une nouvelle plate-forme sur laquelle va être édifié un premier bâtiment, et servent de fondations pour les murs des façades. À la différence des terrasses de la rive droite, cette plate-forme a été réalisée probablement de concert avec l'aménagement de la voie Domitienne. Les remblais utilisés sont compacts, sans véritables inclusions, pour l'essentiel composés

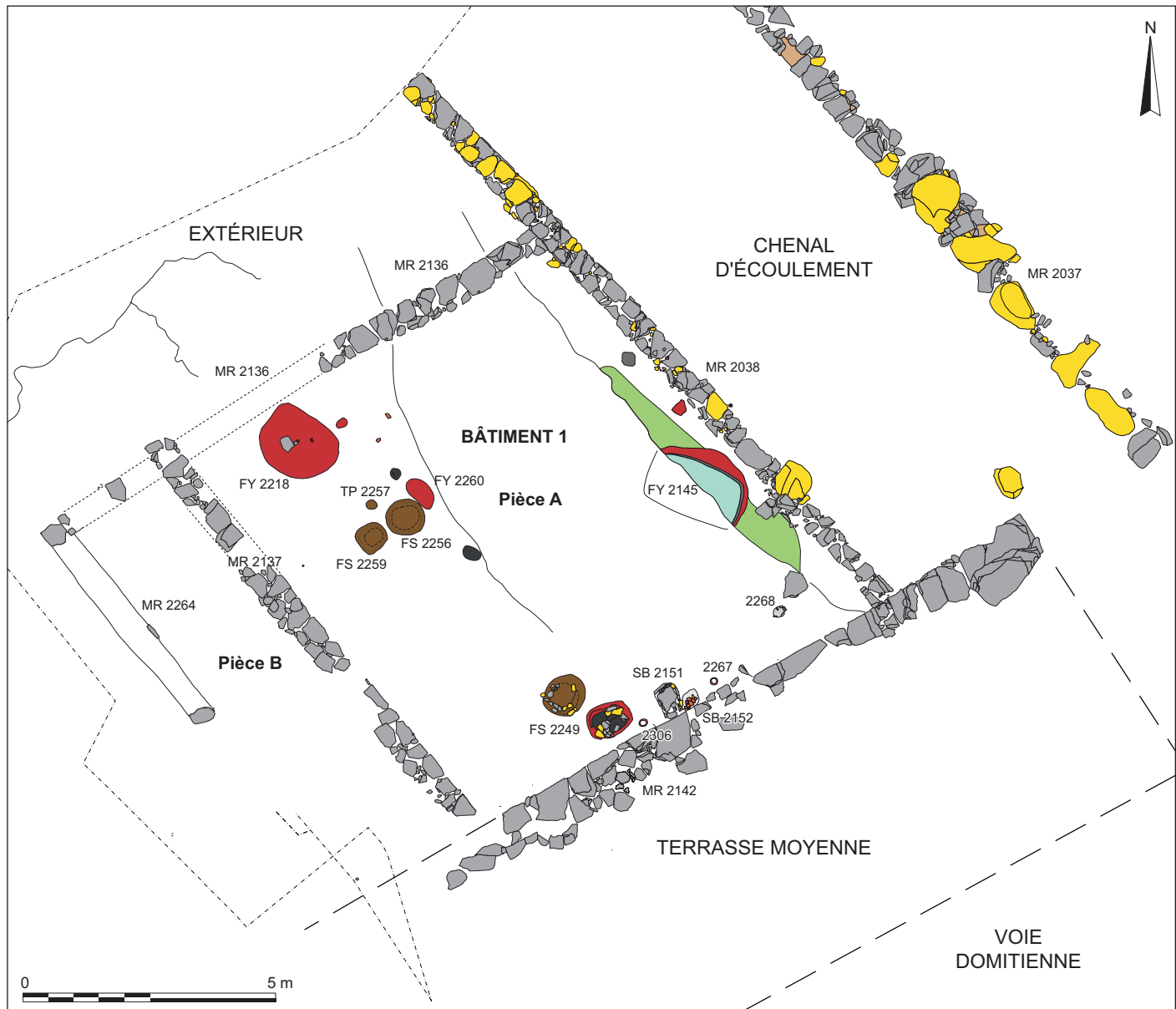


Fig. 12 – Bâtiments de l'état 1, en rive gauche (DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

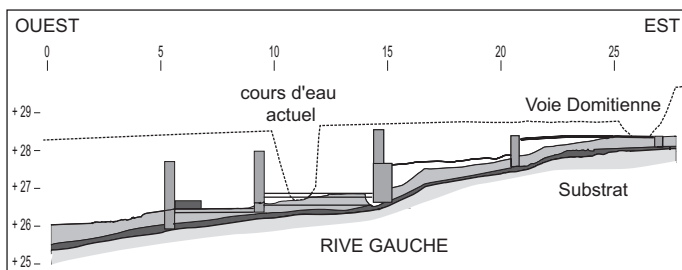


Fig. 11 – Profil de la rive gauche, des bâtiments à la voie Domitienne (DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

de sédiments limono-argileux. Une telle homogénéité indiquerait qu'ils ont été mis en place lors du chantier initial, provenant des mêmes points d'extraction de matériaux.

De même facture que le mur [2038], les murs [2136] et [2137] constituent les deux autres façades du bâtiment. Le mur [2136], observé partiellement, est chaîné au mur de rive

du chenal et parallèle au puissant mur de terrasse [2142]. À l'ouest du bâtiment, un cailloutis très compact signale un espace extérieur (fig. 12).

Ce bâtiment forme un parallélogramme de 9,50 m sur environ 8,40 m constituant un vaste espace de près de 80 m², sans division interne, sans refend (fig. 12 : pièce A). Ce corps principal peut être complété par une pièce étroite située sur la façade méridionale, d'une largeur de 2,20 m (fig. 12 : pièce B). En l'état, on ne peut affirmer que celle-ci se poursuit à l'identique jusqu'au mur de terrasse soutenant la voie.

À l'intérieur de ces différents espaces, peu d'aménagements sont clairement associés à cette première phase : aucun dans la pièce B et quelques-uns identifiables dans la pièce A.

Au sud de la pièce B, des débris d'un béton de tuileau, fait de mortier de chaux et de fragments d'amphores concassées, ont été retrouvés dans le comblement de la tranchée d'épierrage du mur méridional. Ils doivent provenir d'un équipement hydraulique qu'il reste à découvrir.

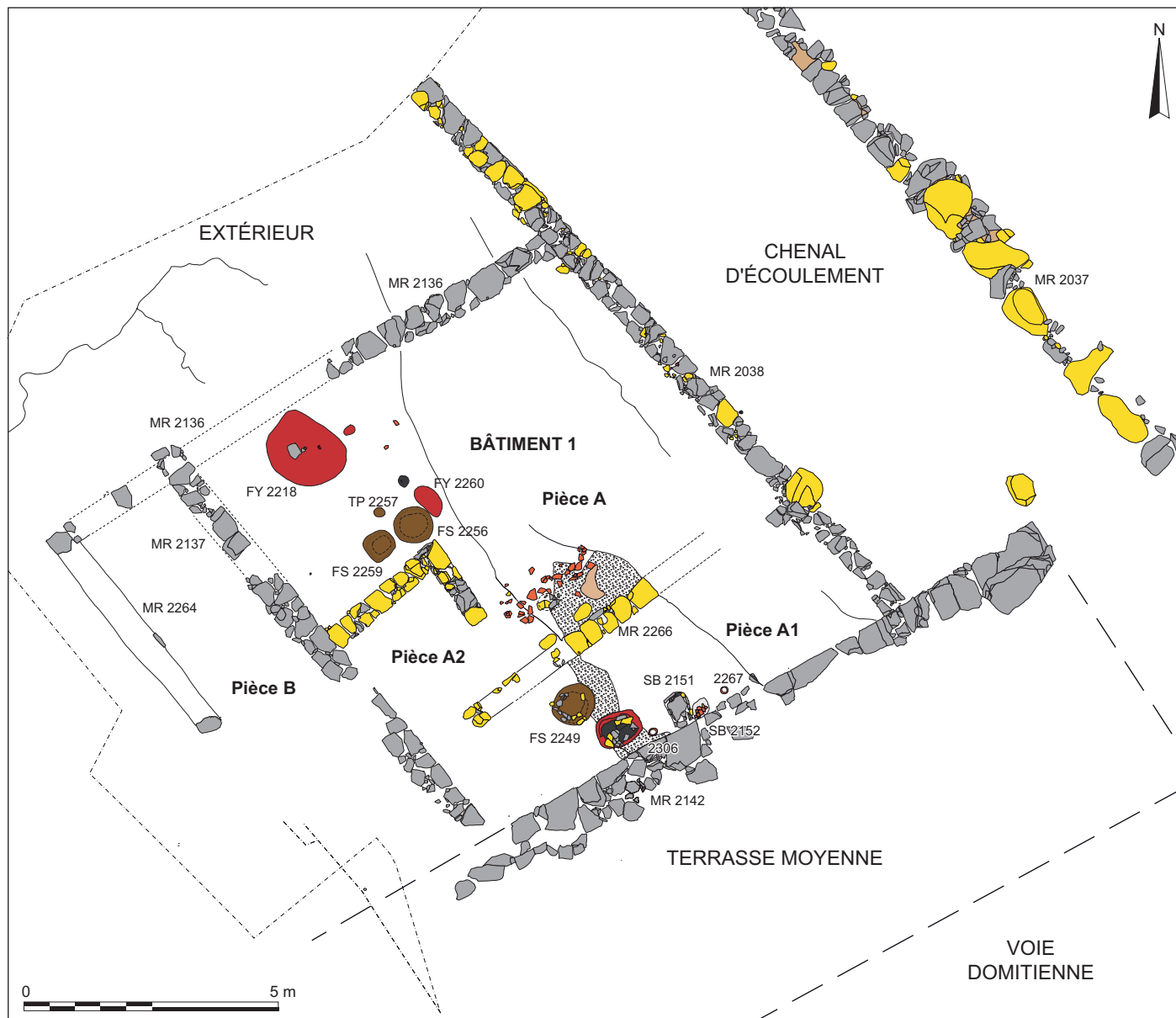


Fig. 13 – État intermédiaire des bâtiments situés en rive gauche (DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

La pièce A comprend plusieurs foyers construits de grande taille, plutôt répartis au contact des murs. D'autres zones de rubéfaction plus limitées sont aussi présentes, ainsi que des petits amas charbonneux. On peut ajouter à cela plusieurs fosses de dimensions variables et des trous de poteau.

Le long du mur oriental, un bloc de calcaire froid entouré de petits éléments de calage pourrait correspondre à un support ou à la base d'un aménagement artisanal. À son contact, une autre structure se compose de fragments d'amphore italique, liés au mortier maigre. De part et d'autre de ces aménagements, deux cols d'amphore italique, ouverture vers le bas, sont plantés dans le sol.

Cette vaste salle pourrait ainsi avoir une fonction artisanale ou de service, avec plusieurs structures de combustion et d'autres équipements, correspondant à différents « postes de travail » dans le cadre d'un usage collectif de cet espace. La réfection de certaines de ces structures indique une utilisation prolongée.

UNE REPRISE DU BÂTIMENT INITIAL ? (ÉTAT 1-2)

Il convient d'insister sur les difficultés rencontrées pour la mise en phase de ce secteur de l'habitat, plutôt bien conservé, mais où les transformations rapides qui affectent les aménagements intérieurs, comme le faible écart chronologique qui sépare les états de construction rendent plus difficile la lecture stratigraphique.

Dans le tiers oriental de la pièce A, un nouveau mur, le mur [2266], va limiter un petit espace de forme allongée de moins de 20 m², au contact du mur de soutènement [2142] (fig. 13 : pièce A1). Sa construction est un des témoignages des transformations apportées au bâtiment initial de l'état 1, en préalable aux modifications induites par le chantier de l'état 2. Ce mur, de 0,40 m à 0,50 m de large, est constitué principalement de blocs en calcaire coquillier ou gréseux, des matériaux plutôt utilisés pour les maçonneries de l'état le plus récent. Cependant, il est recoupé par un mur de l'état 2 et paraît avoir



Fig. 14 – Vue depuis l'ouest de la pièce 2 de l'état 2, avec l'apparition des arases des murs de l'état 1 (cliché : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

été tracé en fonction de l'orientation du mur méridional de la pièce A (état 1). Deux autres courts tronçons de mur perpendiculaires possèdent une fondation profonde, comme le mur [2266], et se trouvent dans la même position stratigraphique intermédiaire. L'ensemble délimite un petit espace de 2,60 m sur 2,20 m (moins de 6 m²) ouvert sur toutes les pièces voisines (fig. 13 : pièce A2).

Dans le même secteur, une fosse, de 0,50 m de diamètre a pu accueillir un récipient de stockage dont le blocage aurait été assuré par des cailloux. Une structure de combustion est de forme oblongue, de moins de 1 m de longueur et profonde de 0,35 m. Les parois sont rubéfiées et la sole est constituée d'un agencement de blocs, recouvert d'un niveau charbonneux.

CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS (ÉTAT 2)

Présentation

La seconde phase de construction constitue une véritable rupture avec l'état initial si l'on considère l'évolution des espaces bâtis et le choix des matériaux utilisés. Des éléments de continuité sont cependant discernables, comme la proximité chronologique des deux chantiers ou si l'on tient compte de la nature des aménagements intérieurs. Les plus fréquents, dans chaque état, sont des structures de combustion, pour l'essentiel des foyers culinaires.

L'ossature architecturale est partiellement remise en cause et les modifications consistent principalement dans la suppression de la pièce B de l'état 1 (fig. 14). Le mur de façade occidentale semble avoir été maintenu, au moins pour sa partie septentrionale, mais la majeure partie de l'ancienne pièce A de l'état 1, soit près de 45 m², sert de cour (fig. 15, pièce 1). Les deux nouvelles pièces reconnues (pièces 2 et 3) ne constituent qu'une partie d'un bâtiment plus vaste, qui se développe vers le sud. Leur façade septentrionale est décalée au niveau du mur mitoyen. Ces pièces sont éloignées du chenal d'écoulement d'une distance de 5,50 m à 7,50 m.

Les nouveaux corps de bâtiment prennent toujours appui contre le mur de soutènement de la voie, qui reste l'élément

déterminant dans l'organisation du secteur. La mise en œuvre des murs diffère de celle de l'état initial, et de celle des bâtiments observés en rive droite. D'une largeur moyenne de 0,40 m, ces maçonneries sont bâties avec des blocs équarris ou non, liés à la terre avec autant d'éléments en calcaire froid que coquillier ou calcaire-gréseux. Le mur méridional de la pièce 3 a conservé une partie de son élévation sur au moins 0,80 m de hauteur. Elle présente des assises très irrégulières liées avec un limon verdâtre (fig. 14).

La pièce 3 (fig. 15) occupe un peu moins de 25 m². Une ouverture de 1,30 m de large a été ménagée sur son côté nord, permettant d'accéder à l'espace vacant de l'ancienne salle A.

Un petit dépôt monétaire de fondation a été enfoui devant le seuil (voir *infra*). Un remblai de faible épaisseur masque l'arase du mur antérieur. Dans l'angle nord-est de la pièce, le sol est aménagé avec une concentration de fragments d'amphore et de céramique, une petite calade et quelques blocs.

Une seconde pièce (pièce 2) se développe plus à l'ouest, au moins aussi importante que la précédente, large de 5,50 m sur une profondeur de 4 m au minimum. On notera que le mur nord est quasi superposé à la fondation arasée du mur séparant les salles A et B de l'état initial. On accède dans cette pièce, comme pour la précédente, par une ouverture de 1 m de large. Cet accès, décalé vers l'angle nord-ouest de la pièce, donne vers l'extérieur, au-delà de l'ancien mur de façade occidentale.

La fouille de cette pièce 2 a fortement modifié l'analyse des espaces jusqu'alors reconnus et les propositions d'interprétation. En effet, une batterie de trois foyers occupe l'angle nord-est de cette pièce (fig. 15 et 16). Ces trois structures présentent de fortes ressemblances. Elles sont installées dans une excavation quadrangulaire d'une dizaine de centimètres de profondeur. La sole de foyer est supportée par un radier fait de gros fragments d'amphore italique liés avec un sédiment limono-sableux. On peut signaler cependant quelques variations de dimensions, avec, entre les foyers les plus éloignés, une taille qui évolue de 0,60 m sur 0,70 m à 0,80 m sur 0,90 m. Les deux foyers du côté ouest sont tangents ou presque, alors que le dernier est éloigné d'environ 0,40 m du plus proche.

Les états de conservation de ces trois aménagements sont bien différents, un état fonctionnel pour le foyer le plus oriental, le plus occidental étant le plus dégradé. Dans un premier temps, ces trois foyers ont pu être en usage de façon simultanée. Un démontage volontaire des deux foyers occidentaux est envisagé dans un second temps pour ne conserver que le troisième en état de fonctionner.

Le sol en terre de la pièce 2 présente une véritable sédimentation de sol. On peut lire la succession des surfaces de circulation grâce à de nombreuses auréoles de cendres, de charbons de bois, de rubéfaction, de passées limoneuses vertes ou de gravillons qui permettent de les individualiser. Dans un angle de la pièce, une petite fosse contenait un petit vase écrasé en place.

Le sol de cette pièce a livré de nombreux éléments métalliques, surtout dans le secteur des foyers, où plus de 35 monnaies, essentiellement des petits bronzes et quelques pièces en argent ont été découvertes, à côté de plusieurs objets en bronze et d'autres en fer (clous et divers) (fig. 15). Dans la pièce voisine, la fouille du niveau de sol équivalent a permis de constater la même abondance de mobilier.

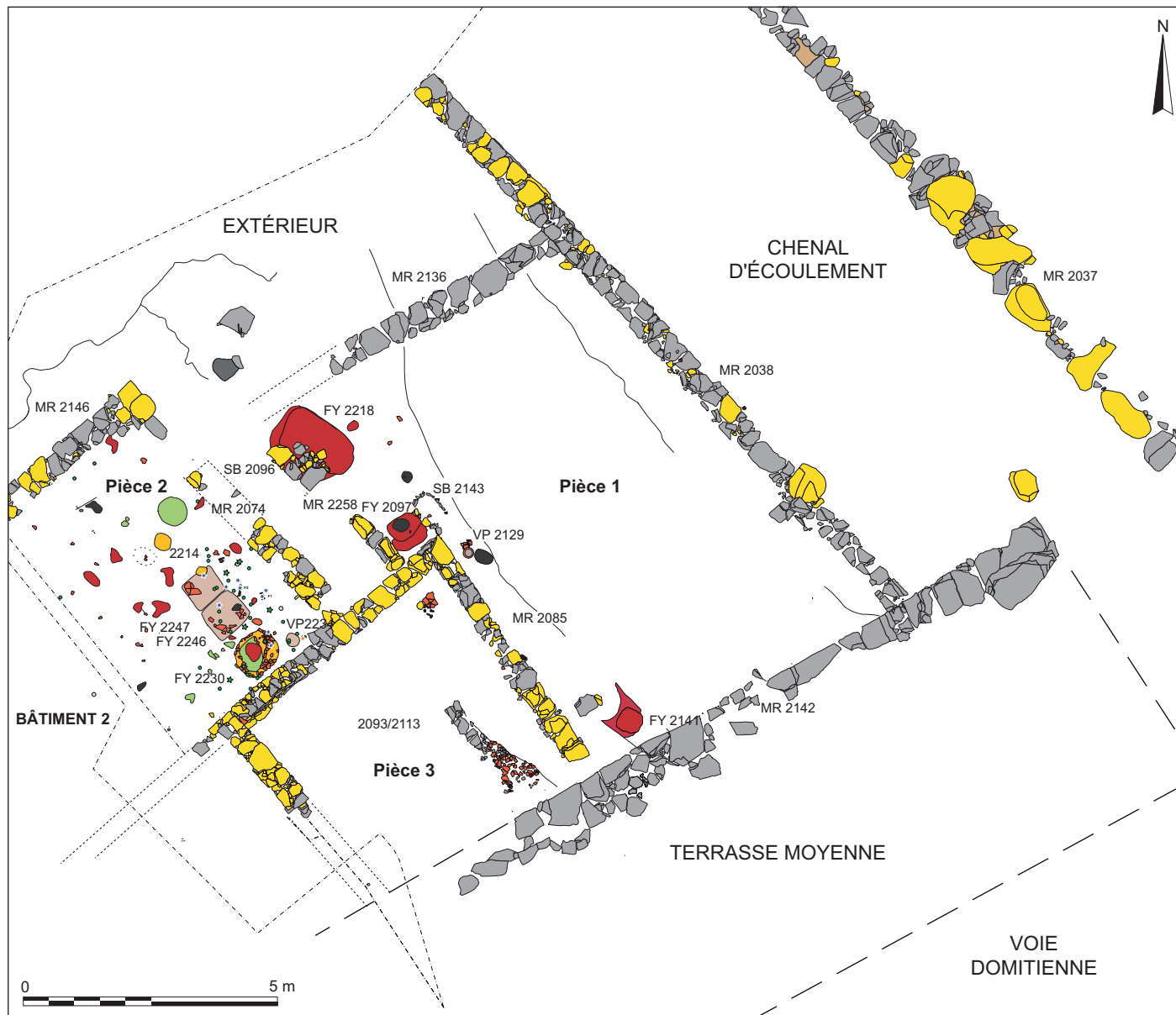


Fig. 15 – Bâtiments de l'état 2, en rive gauche
(DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

Enfin, une ultime utilisation de ce secteur, déjà en partie ruiné, est attestée par la découverte d'un foyer, composé d'un dallage de blocs en calcaire froid jointé, présentant des traces de rubéfaction et recouvert par une couche charbonneuse. Cet aménagement est placé contre le mur oriental de la pièce 2, installé sur le niveau de destruction des bâtiments. Cette structure est recoupée par un des fossés d'écoulement du Haut-Empire.

D'AUTRES FOYERS DANS UN ESPACE OUVERT (PIÈCE 1)

L'emprise de l'ancienne pièce A a été largement amputée de ses niveaux d'occupation les plus récents et il est donc difficile d'en restituer l'aspect durant l'état 2. Si l'on écarte l'hypothèse d'une couverture sur toute cette surface, on pourrait y voir un espace ouvert, une sorte de cour, bordée, contre la façade septentrionale des nouveaux corps de bâtiment, d'appentis qui protégeraient des foyers (fig. 15).

Depuis l'est, au contact du mur [2085], s'étend une première zone de rubéfaction de 0,50 m de diamètre avec une auréole de diffusion. Après le seuil de porte de la pièce 3, un col d'amphore italique planté dans le sol est proche d'une lentille charbonneuse.

Les aménagements se poursuivent au niveau du décrochement de la façade. Un autre foyer construit se signale par une tache cendreuse bordée d'une auréole rubéfiée ainsi que par des blocs. Il est protégé au sud par un muret [2258] de 1,35 m de long, dont le parement nord comporte des traces de rubéfaction.

Enfin, le foyer [FY2218] de la partie ouest de la pièce 1, en fonction dès l'état 1, semble toujours utilisé. Reconstitué directement au contact de la sole antérieure, il adopte une forme quadrangulaire de 1,10 m de long et 0,20 m de haut, et est installé sur un socle bâti. Pour être exhaustif, il faut aussi signaler la présence de nombreuses taches de rubéfaction ou de cendres, de taille réduite, qui permettent d'insister sur l'usage intensif du feu dans cette partie du site.



Fig. 16 – Vue de la batterie de foyers située dans la pièce 2 (cliché : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

L'abandon des bâtiments de la rive gauche

L'abandon des bâtiments installés en rive gauche semble contemporain du colmatage du chenal d'écoulement du Marinesque en aval du franchissement de la voie Domitienne (Bermond, Pellecuer 2004, p. 24-25). La position des bâtiments ne permettait pas d'organiser une protection efficace et pérenne contre les débordements de crues. On a d'ailleurs pu observer, à la surface des sols parfois dégradés, de petits dépôts sableux piégés contre les élévations des pièces, à la suite des ruissellements. Aucun mur de l'état 2 n'a subi d'épierrement. Les rares niveaux de destruction observés se composent de nombreux blocs inclus dans un sédiment limono-sableux orangé, souvent très compact, qui proviendrait de l'effondrement des élévations de pierres et de terre. Dans la partie la plus basse, à l'ouest, en limite de fouille, le niveau de destruction, ainsi qu'un sol extérieur de cailloutis sont directement recouverts par des apports dus aux inondations, sous la forme d'un limon meuble de couleur verte.

D'autres dépôts de crue, à dominante orangée et essentiellement sableux et gravillonneux, viennent ennoyer et masquer de façon définitive ce secteur de bâtiments. Un fossé qui sera comblé durant le Haut-Empire est creusé sur une partie de l'emprise du puissant mur de soutènement de la terrasse moyenne, déjà recouverte par les alluvions, puis oblique vers l'ouest. Il s'agit certainement d'une vaine tentative pour canaliser les eaux en aval de la voie sur une rive gauche déjà en grande partie alluvionnée.

LE MOBILIER CÉRAMIQUE

L'abondance des céramiques d'importation, le monnayage et la stratigraphie font du site de Marinesque une référence pour le 1^{er} s. av. J.-C. Si l'essentiel du mobilier céramique étudié correspond à une période située autour des années 75 av. J.-C. et 30 av. J.-C., la rareté des présigillées et des sigillées italiques ainsi que les formes de parois fines limitent le *terminus ante quem* à l'époque augustéenne précoce vers 40-30 av. J.-C.

Le contexte hautement historique de la voie Domitienne ainsi que la probable présence d'une zone d'étape enrichissent l'étude

de cet ensemble. Pour illustrer cette spécificité, deux séries correspondant à des niveaux de fonctionnement ont été choisies : les contextes 2214 (sédimentation de sol de fonctionnement de la pièce 2 du bâtiment 2) et 1051 (sol de circulation entre les deux bâtiments en rive droite) (tabl. I). Seront également notés les éléments remarquables d'autres contextes (fig. 17 et 18).

Le faciès céramique du site de Loupian s'inscrit parfaitement dans la sphère du Languedoc oriental, malgré sa situation entre Nîmes et Béziers : les comparaisons sont nombreuses avec le site de Lattes (Sanchez, Adroher 2004) et les fouilles de la région nîmoise, en particulier les données de Villa Roma (Guillet *et al.* 1992). En effet, le répertoire est identique. À Loupian, les catégories les plus fréquentes sont les amphores italiques, les céramiques à pâte claire, les céramiques non tournées/fumigées puis les parois fines. Les importations de céramiques fines ibériques, comme les *sombreros de copa* et les gobelets de la côte catalane, sont absentes. La présence de céramiques non tournées massaliètes (fig. 18, n^{os} 17 et 18) et de quelques campaniennes B (fig. 17, n^{os} 5-7) s'explique par la proximité du comptoir grec d'Agde et de la zone occidentale du Languedoc qui voit le développement des céramiques campaniennes B au cours du 1^{er} s. av. J.-C. Cependant, ces attestations sont anecdotiques et montrent que Loupian correspond culturellement à un territoire peu tourné vers le Languedoc occidental. Marinesque, par l'importance et la qualité du mobilier, sa datation et son contexte, va permettre de nombreuses discussions sur les questions de chronologie, de statut des sites et de commerce différencié au cours de cette période charnière qu'est le 1^{er} s. av. J.-C.

Certaines tendances semblent propres au site de Marinesque et pourraient être liées au contexte : le taux important de céramiques à parois fines et à pâte claire (tabl. I). Pour le second quart du 1^{er} s. av. J.-C., alors qu'à Villa Roma les parois fines et les pâtes claires représentent successivement 0,7 % et 31,2 % du total des fragments de vaisselle, leur taux s'élève à 7 % et 47 % à Loupian. Pour l'*oppidum* du Marduel à Saint-Bonnet-du-Gard, les parois fines ne constituent que 0,3 % de la vaisselle et les pâtes claires 14,5 % durant la phase IB datée entre 75 et 25 av. J.-C. (Py, Lebeaupin 1986, p. 9). Ces chiffres sont proches des données de Lattes avec 0,55 % de parois fines et 10,64 % de pâtes claires sur l'ensemble de la vaisselle entre 75 et 50 av. J.-C. (Sanchez, Adroher 2004, p. 332). Il est donc intéressant de noter que les formes de vases à boire sont bien attestées avec les coupelles en céramique campanienne, mais surtout les gobelets à parois fines. En constituant presque le quart de la vaisselle à Loupian, l'importance de cette série pour une période qui ne correspond pourtant pas au moment de sa grande diffusion est remarquable. Ce n'est d'habitude qu'à partir de l'époque augustéenne que cette catégorie devient fréquente. Ces gobelets correspondent aux formes de la période tardo-républicaine, avec notamment les Mayet 2, Mayet 3 et peut-être quelques Mayet 5 (fig. 17, n^{os} 13-24). La présence d'inclusions volcaniques dans la pâte confirme l'origine italique de plusieurs exemplaires, mais la plupart ne sont pas rattachables à une origine géographique, même si l'Italie paraît l'hypothèse la plus probable. On note la présence de bords de type *Rullus* (deux exemplaires ont été trouvés dans le puits XXXVII de Vieille Toulouse marqués sous le fond des estampilles *LC RVLLI* et *SAL/RVLLI* : Benquet *et al.* 2002, p. 129). Ils sont également attestés dans la région nar-

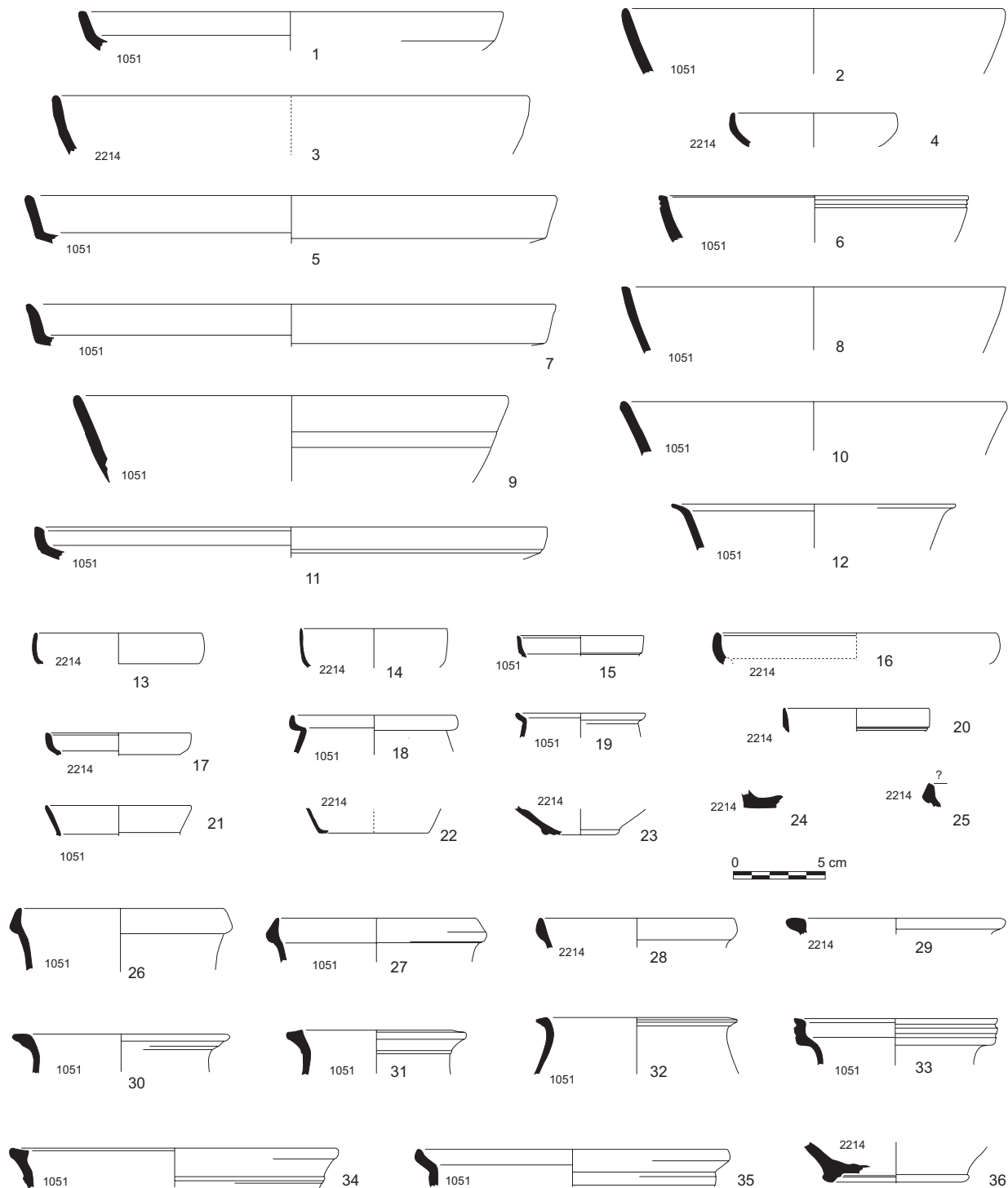


Fig. 17 – Faciès du mobilier céramique tarso-républicain : 1-4, campanienne A ; 5-7, campanienne B ; 8-12, dérivée de campanienne ; 13-23, parois fines ; 24-36, pâte claire (DAO : C. Sanchez, CNRS).

bonnaise sur les sites de l'Illette à Peyriac-de-Mer, à Montlaurès et à Ensérune (Sanchez 2003). Ces « gobelets de *Rullius* » seraient d'origine samnite et se trouvent en Étrurie, en Italie septentrionale et sur le littoral du golfe du Lion (Morel 1991, p. 191, voir aussi Étienne, Mayet 1986). Les autres céramiques à parois fines présentent des aspects assez diversifiés difficiles à attribuer à une typologie, en raison de leur état fragmentaire. Majoritairement, ces vases sont à pâte sableuse, orangée. La surface est plus foncée mais cela ne semble pas dû à l'application d'un engobe.

Les pâtes claires sont quasi essentiellement des cruches de petite ou moyenne taille (formes CL-REC 2 et 4 majoritairement) et illustrent le service dédié à la boisson (tabl. I). Ce service pouvait être complété par de la vaisselle métallique comme le montre la découverte de pouciers de passoire italique. Pour l'instant, nous disposons de peu de références sur les assemblages de mobilier dans des contextes de relais. À *Ambrussum* (Villetelle, Hérault), les parois fines représentent, entre 50 av. J.-C. et 10 av. J.-C., 14,6 % et les pâtes claires 26,28 % de la vaisselle (Fiches dir. 1989, p. 49). Sur le site de

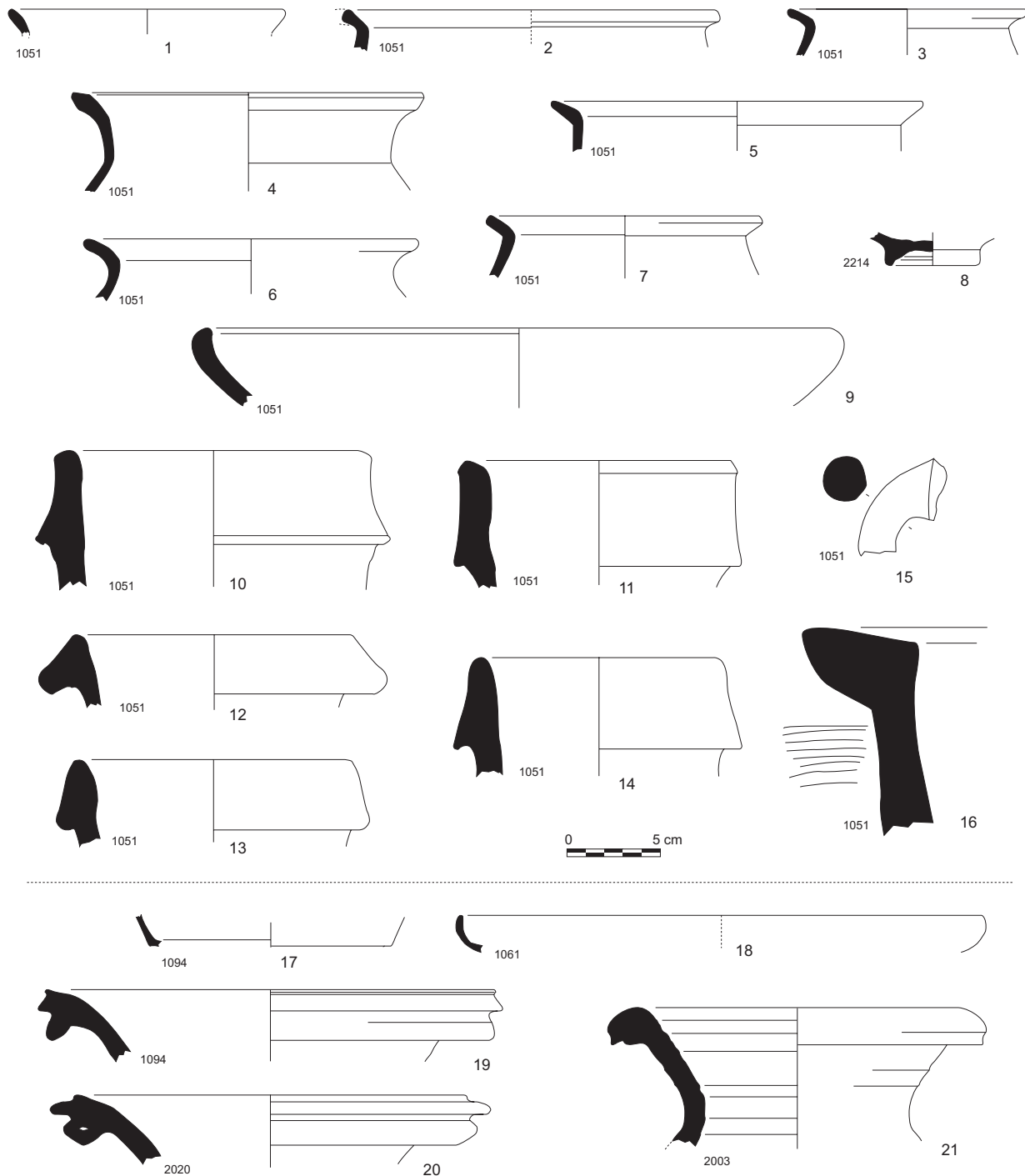


Fig. 18 – Faciès du mobilier céramique tardo-républicain : **1**, sableuse réductrice ; **2-9**, céramique non tournée ; **10-14**, amphores italiques ; **15**, amphore punique ? ; **16**, dolium ; **17-18**, céramique non tournée massaliète ; **19-20**, amphore punique C2a-bd2 ; **21**, amphore punique C2b (DAO : C. Sanchez, CNRS).

la Brune, dans la plaine de la Crau, daté du 1^{er} s. av. J.-C., les céramiques liées à la boisson sont également nombreuses (parois fines Mayet 1, bols en campanienne A et cruches à pâte claire) (Badan *et al.* 1997, p. 50).

Concernant les autres vases de service, les coupes et les plats correspondent à 20 % de la vaisselle. Il s'agit essentiellement de bords droits, les assiettes Lamb. 36 ou Lamb. 6 étant rarissimes.

Les céramiques fines italiques ou de type italique sont essentiellement des fragments de céramiques à parois fines et de campanienne A. Plusieurs fragments de lampes à vernis

noir sont recensés. L'importance des importations d'origine italique n'est cependant pas en adéquation avec la vaisselle de cuisine qui reste très locale. En effet, la majorité des céramiques culinaires sont des urnes non tournées qui évoluent au cours du 1^{er} s. av. J.-C. vers des fumigées (fig. 18, n° 1 à 7). Elles restent cependant en faible proportion en comparaison avec les contextes d'habitat. Cette faiblesse des céramiques de cuisine est également constatée dans la « taverne » de Lattes entre 125 av. J.-C. et 75 av. J.-C. (Luley, Piquès 2016). Les mortiers, jattes, couvercles sont peu attestés à Loupian. Les *dolia*, qui ne sont pas les productions à dégraissants

Tabl. I – Tableau de comptage des US de fonctionnement (C. Sanchez, CNRS).

NFR			NBD			Forme	Code	Éléments représentés	Figures
nb	%/tot	%/grp	nb	%/tot	%/grp				
56	2,4	2,9	7	6,4	7,1	coupe	CAMP-A 27Bb	2b	fig. 17, n° 1
						coupe	CAMP-A 27c	1b	fig. 17, n° 4
						bol	CAMP-A 31b	4b	fig. 17, n° 2, 3
						autre	CAMP-A ind.	2f	
21	0,9	1,1	8	7,3	8,1	coupe	DER-A 31b	4b	fig. 17, n°s 8 à 10
						assiette	DER-A 5/7	3b	fig. 17, n° 11
						autre	DER-A ind.	1b	fig. 17, n° 12
32	1,4	1,7	7	6,4	7,1	coupe	CAMP-B 1/8	2b	fig. 17, n° 6
						assiette	CAMP-B 5	5b	fig. 17, n°s 5 et 7
						autre	CAMP-B ind.	1f	
3	0,1	0,2							
20	0,9	1,0	3	2,7	3,0	urne	CELT 2	3b	
156	6,8	8,1	16	14,5	16,2	gobelet	PAR-FIN 1a	1d	
						gobelet	PAR-FIN 2/3	9b	fig. 17, n°s 13 à 23
						autre	PAR-FIN ind.	7b	
						gobelet	PAR-FIN ind.	14f	
1	0,0	0,1							
289	12,6	15,0	41	37,3	41,4				
1086	47,3	56,2	45	40,9	45,5	cruche	CL-REC 1	1b	
						cruche	CL-REC 1a	6b	
						cruche	CL-REC 2	8b	fig. 17, n°s 29 à 32
						cruche	CL-REC 3	2b	fig. 17, n°s 26 à 28
						cruche	CL-REC 3n	4b	
						cruche	CL-REC 4b	8b	fig. 17, n° 33
						cruche	CL-REC 5a	2b	
						cruche	CL-REC ind.	13b, 13f, 3a	fig. 17, n°s 24 et 36
						coupe	CL-REC ind.	1b	
						urne	CL-REC 10	2b	fig. 17, n°s 34 et 35
1	0,0	0,1				autre	CL-ENG ind.	1a	
150	6,5	7,8	3	2,7	3,0	urne	FUMIGEE A10	3b	
6	0,3	0,3	1	0,9	1,0	urne	SABL-OR ind.	1f	
						coupe	SABL-OR C1	1b	
1243	54,2	64,4	49	44,5	49,5				
399	17,4	20,7	9	8,2	9,1	coupe	CNT-LOR C2	1b	fig. 18, n° 9
						urne	CNT-LOR U7	8b, 2f	fig. 18, n° 1 à 7
						coupe ?	CNT-LOR ind.	1f	fig. 18, n° 8
1931	84,2	100,0	99	90,0	100,0				
5	0,2	1,5				amphore	A-PUN ind.	1a	fig. 18, n° 15
323	14,1	98,5	10	9,1	100,0	amphore	A-ITA Dr1A	5b	fig. 18, n°s 12-13
						amphore	A-ITA Dr1B	5b	fig. 18, n°s 10, 11 et 14
						amphore	A-ITA ind.	2f, 6a	
328	14,3	100,0	10	9,1	100,0				
35	1,5		1	0,9		bord	DOLIUM bd4	1b	fig. 18, n° 16
2294	100,0		110	100,0					

volcaniques (fig. 18, n° 16), ne représentent que 1 % du total céramique. De même, les urnes ne constituent que 14 % de la vaisselle à Loupian.

Une batterie de trois foyers dans la pièce 2 laisse penser que cet espace pouvait correspondre à une cuisine. Dans les autres pièces, plusieurs structures de cuisson ont également été repérées. Ces concentrations, qui sont supérieures à ce qui est observé en contexte domestique, appuient l'hypothèse d'une taverne. On peut supposer la présence de fours construits pour la cuisson directe du pain sur les parois puisque les plats sont rares. Cependant, si les structures de cuisson sont nombreuses à Marinesque, rien ne permet de confirmer qu'elles correspondent

à des bases de fours et aucun élément de cloche mobile n'est attesté. D'autre part, le stockage de nourriture ou la présence de meules qui caractérisent ces établissements (Demarolle, Petit 2010) sont absents, ce qui pose problème pour l'interprétation de cet espace comme une boulangerie en lien avec une taverne.

Malgré l'hypothèse de la présence d'un lieu de consommation de boissons, les amphores représentent seulement 9 % en nombre de bords, pour l'ensemble des céramiques. Les niveaux pris en compte correspondant à la sédimentation de sols, il est possible que le matériel « encombrant » ait été rejeté ailleurs ou réutilisé comme le montrent les soles de foyers constituées de fragments d'amphores. Ces contenants sont d'ailleurs en

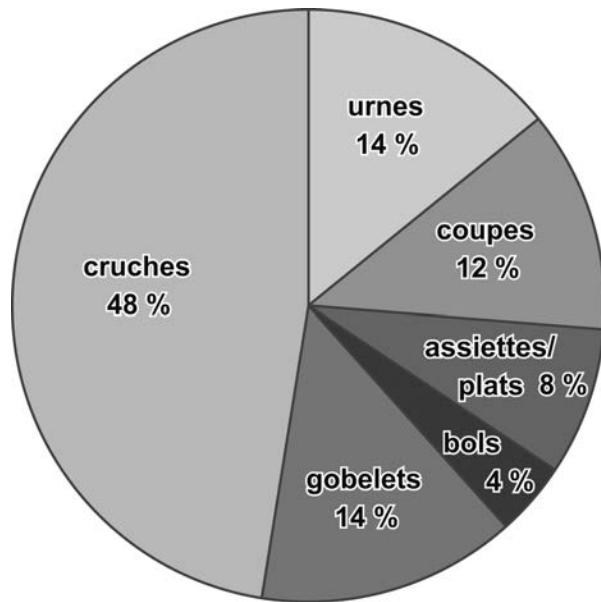


Fig. 19 – Graphique de répartition de la vaisselle par fonction (DAO : C. Sanchez, CNRS).

forte proportion dans d'autres ensembles du site de Marinesque. Les amphores italiennes sont très largement majoritaires (fig. 18, n^{os} 10-14) et correspondent pour la moitié à des Dr. 1B, ce qui renforce le caractère tardif de l'ensemble. L'absence d'amphores de Tarraconaise dans des niveaux postérieurs à 50 av. J.-C. tend à confirmer les différences d'approvisionnement entre le Languedoc oriental, encore dans des réseaux italiens directs, et le Languedoc occidental, qui s'approvisionne en Catalogne. De même, la présence, dans d'autres contextes, d'importations rares comme les amphores puniques (A-PUN C2a et b) (fig. 18, n^{os} 19-21) et les amphores de Brindes (A-MGR9) confirme une datation du milieu du 1^{er} s. av. J.-C. En effet, ces attestations se retrouvent dans des contextes contemporains que ce soit à Nîmes (Guillet *et al.* 1992 ; Barberan, 2013), à Lattes (Adroher, Sanchez 2004) et à Narbonne (Rascalou, Sanchez 2002). Pour Narbonne, les amphores de Brindes restent une catégorie extrêmement rare, excepté sur le site de la Médiathèque (Sanchez 2003), ce qui prouve que la diffusion arrive à son apogée vers le milieu de 1^{er} s. av. J.-C. L'absence d'amphore de Tarraconaise est à la fois un argument chronologique (antérieur à 40 av. J.-C. ?), mais également le témoin d'une zone où les amphores italiennes sont diffusées plus tardivement. Le problème du commerce différencié, à la base des questions chronologiques sur la fin des importations italiennes vers 50 av. J.-C. ou à l'époque augustéenne selon les régions (Sanchez 2009), trouve également son illustration dans cette zone du Languedoc oriental.

La situation privilégiée du site, en bordure de la voie Domitienne, laisse supposer une vocation de relais ou de halte. Parfois, des témoignages indirects de ces zones de repos, comme les graffitis trouvés à Narbonne (Sabrié *et al.* 1997), permettent de supposer l'existence d'une auberge. Il sera difficile de l'affirmer en se cantonnant à l'étude de la céramique, mais les assemblages de mobilier peuvent être un élément significatif pour l'interprétation du site de Marinesque qui cesse d'être occupé à l'approche de l'époque augustéenne, comme s'il disparaissait à l'issue d'une nouvelle réorganisation. Il serait donc intéressant d'avoir une vision plus générale de ces sites en bordure de voie et d'observer

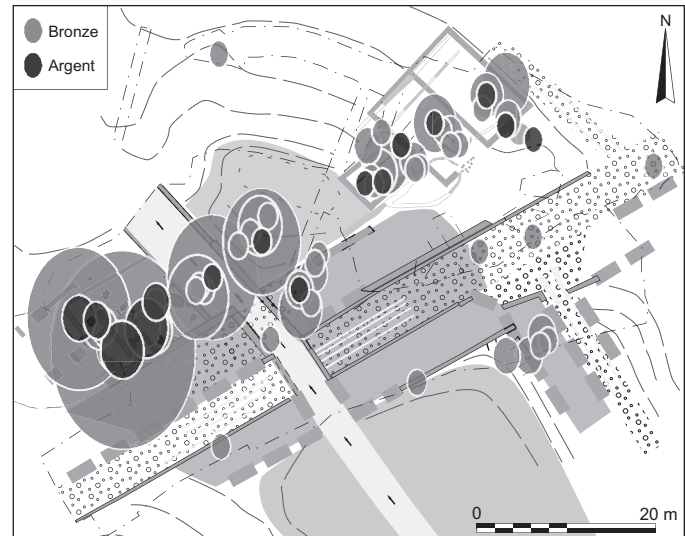


Fig. 20 – Carte de répartition des monnaies par type de métal et par unités stratigraphiques du 1^{er} s. av. J.-C. (campagnes de fouille 2004, 2005 et 2014). Valeur minimale : 1 ; valeur maximale : 56 individus (DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie d'après les identifications de M. Feugère, CNRS).

la création de nouveaux établissements à partir d'Auguste. Dans tous les cas, la répartition fonctionnelle des vases montre une sur-représentation du service de consommation de table et notamment de la boisson (fig. 19). Les importations de céramiques de cuisine italiennes sont quasiment absentes, ce qui suggère une préparation des aliments traditionnelle. Quelques amphores puniques et de Brindes pourraient en revanche témoigner des importations de sauces de poissons et d'amphores à huile à une date précoce. Le site de Loupian montre ainsi la diversité des produits qui circulent au cours du 1^{er} s. av. J.-C. aux limites du Languedoc oriental. La forte proportion de vases à boire avec les gobelets à parois fines dénote la présence d'un exemple précoce d'un débit de boissons au bord de la voie Domitienne.

C. S.

LES MONNAIES

De 2004 à 2014, les fouilles du site de Marinesque ont livré 456 monnaies, dont, pour la seule période pré-augustéenne, un total de 382 exemplaires déterminés. Ces monnaies ont été découvertes un peu partout sur le site, mais principalement dans et autour des bâtiments, notamment le bâtiment situé en rive gauche. Dans ce dernier, les découvertes ont été particulièrement nombreuses dans les pièces 1 à 3, surtout près des foyers qui se sont succédé dans une partie de ces espaces à usage probablement collectif.

Le mode de dépôt des monnaies a fait l'objet d'une analyse particulière, notamment à l'aide d'une cartographie excluant les niveaux remaniés et les dépôts colluvionnés, afin de rechercher si des concentrations particulières pouvaient éventuellement relever d'un dépôt votif, ou religieux, comme dans le cas signalé à *Ambrussum* (Fiches *et al.* 2007). Ce n'est pas le cas, et les pertes semblent surtout abondantes dans les endroits les plus fréquentés du site (fig. 20). Il faut cependant noter la découverte, sous un seuil de la pièce 1 du bâtiment occidental, d'un lot de

Tabl. II – Tableau de comptage des monnaies antiques de Marinesque (M. Feugère, CNRS).

Gaule interne	Turones	GAU	10		
	Bituriges	GAU	4		
	Séquanés	GAU	2		
	Arvernes	GAU	3		
	autres potins	GAU	9		
	gaulois indét.	GAU	2	30	7,85 %
Gaule du Sud	potins BVDR	BVR	9		2,36 %
	potins mérid.?		12		
	BVDR	BVR	5	26	6,81 %
	Cavares / Allobroges	MVR	2	2	0,52 %
	Béziers	LOC	2		
	Neronken	LOC	2		
	Rutènes	RUT	4	8	2,09 %
	DCR cubiste	CRX	1		
	DCR négroïde	CRX	10	11	2,88 %
	Nîmes	LOR	14	14	3,66 %
Marseille	drachmes	MAS	6		2,67 %
	oboles	MAS	14		6,22 %
	grand bronze	MAS	1		0,44 %
	moyens bronzes	MAS	22		9,78 %
	petites bronzes	MAS	225	268	70,16 %
Rome	deniers	ROM	2		
	quinaires	ROM	2		
	as	ROM	9		
	1/2 as	ROM	1		
	quadrans	ROM	2	16	4,19 %
Ibérie	Ampurias brz	IBE	4		
	Kese	IBE	1	5	1,31 %
Punique	Ibiza	PUN	1	1	0,26 %
Total identifiées 1 ^{er} s. av. J.-C.			382		100 %
Bronzes indét.			71		
Haut- et Bas-Empire			3		

cinq monnaies d'argent pouvant être interprété comme un dépôt de fondation, une découverte particulièrement significative pour la compréhension du site et son insertion dans le territoire.

La collection numismatique du site de Marinesque (tabl. II) s'inscrit, globalement, dans le faciès de la circulation monétaire régionale, avec un poids prépondérant des espèces marseillaises (70 %), complété de divers apports sud-gaulois (16 %), les autres ensembles importants étant fournis par Rome (4,2 %) et la Gaule Chevelue (7,85 %). Il s'agit dans la très grande majorité d'émissions de bronze, l'argent fournissant moins de 10 % des découvertes. Au sein des émissions marseillaises, si la présence

de 14 oboles n'a rien pour surprendre dans une région où cette division a connu un réel succès, celle de six drachmes légères est plus exceptionnelle, et reflète la situation de Loupian près du littoral, dont elles ne s'éloignent guère (Feugère, Py 2011, p. 48). Absentes, les dioboles n'ont pratiquement pas circulé en dehors des environs immédiats de Marseille, presque exclusivement à l'est du Rhône (*ibid.*, p. 95). Le reste est constitué de monnaies divisionnaires en alliage cuivreux : un unique grand bronze (type au trépied, GBM-23/27), une frappe de la fin du III^e s. av. J.-C. au début ou au milieu du II^e s. av. J.-C. ; une série significative de moyens bronzes, qui ne sont attestés ici que sous

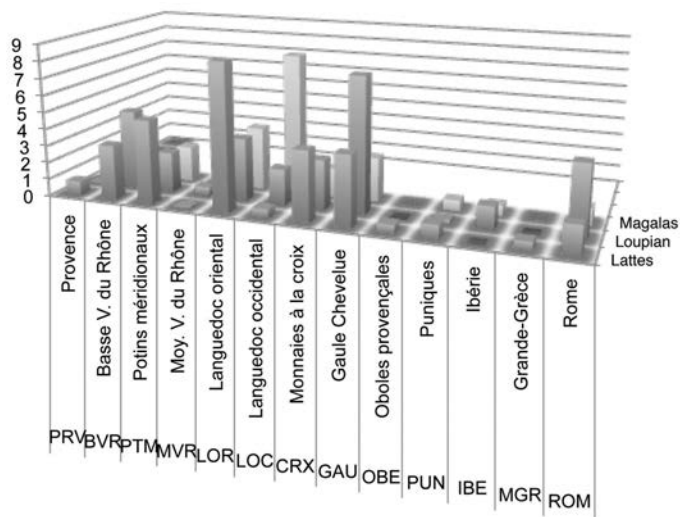


Fig. 21 – Graphique comparatif des différentes émissions monétaires, hors Marseille, à Marinesque (Loupian), Lattes et Magalas (Hérault) (DAO : M. Feugère, CNRS).

la forme de monnaies très frustes, presque illisibles (à la différence des moyens bronzes qui circulent autour de Marseille et jusqu'à Lattes), que nous devons classer parmi les MBM-X mais qui relèvent peut-être d'une émission périphérique (agathoise ?) dans la mesure où ils ne sont nulle part aussi abondants que dans cette partie centrale du Languedoc ; et, enfin, les innombrables petits bronzes, avec leurs très nombreuses variantes. Sans qu'on puisse l'expliquer, six exemplaires seulement relèvent de la variété au taureau passant, alors que cette émission est très largement représentée ailleurs, notamment sur l'*oppidum* de Magalas (Richard Ralite, Gentric 2014).

Les monnaies méridionales sont des divisions de faible valeur, à l'exception de quelques monnaies à la croix, essentiellement de type négroïde, et quatre Rutènes. Le reste se répartit logiquement entre les différentes émissions languedociennes, l'aire de Béziers-Narbonne, mais aussi la vallée du Rhône avec principalement des types de potins méridionaux, souvent difficiles à reconnaître, mais bien mieux représentés ici que ceux de la Gaule Chevelue. Les monnaies romaines, notamment en argent, restent minoritaires avec deux deniers et deux quinaires, les *asses* rencontrant en revanche un certain succès. La Gaule Chevelue, enfin, est bien représentée avec une prépondérance notable des potins turons, accompagnés de monnaies bituriges, séquanes et arvernes.

Cette série monétaire prend donc place parmi les principales séries de monnaies pré-augustéennes du Midi de la France, et plus particulièrement du département de l'Hérault. Si les collections essentielles de Lattes et d'*Ambrussum* sont désormais parfaitement publiées, elles n'ont été rejointes que très récemment par l'étude enfin disponible des séries de Montfo (1 134 monnaies), longtemps connues uniquement par les listes sommaires des rapports de fouilles annuels des années 1970 (Richard Ralite, Gentric 2014) ; mais le médailler du site d'Ensérune, inédit malgré les études préliminaires et son accessibilité au musée du site, attend encore d'être publié. On notera cependant que les séries de ce dernier site semblent privilégier les gros modules, notamment en bronze, ce qui n'est pas étonnant pour des fouilles pratiquées à une époque où les ouvriers ne maniaient que la pelle et la pioche. C'est donc prin-

cipalement Lattes, à l'est, et Magalas, à l'ouest, qui apportent les comparaisons les plus utiles. On complétera ces données par les séries de l'*oppidum* d'Aumes (211 monnaies au total) (Schwaller 1981 ; Richard, Rougerie 1984, et compléments), ainsi que par quelques autres sites de la vallée de l'Hérault, dont l'agglomération des *Aulas*, à Saint-Saturnin-de-Lucian (46 ex. [inventaire partiel]) (Feugère, Py 2011, p. 612-613).

On le voit, du simple point de vue numérique, les 382 monnaies de Marinesque prennent donc place parmi les points significatifs de la documentation monétaire de la fin de l'âge du Fer dans cette partie centrale du Languedoc. Mais c'est bien sûr au niveau de son analyse que cette série révèle toute son originalité. Dans les commentaires que nous serons amenés à établir entre les collections, il faut donc toujours garder à l'esprit le fait que nous comparons des habitats (ports, *oppida*...) à un site à vocation commerciale établi sur la plus importante voie de communication régionale, la voie Domitienne. Et de fait, ces statuts différents semblent bien avoir généré des faciès monétaires spécifiques.

Comparons les proportions des diverses émissions à Loupian, à Lattes et à Magalas (fig. 21) (ajouter d'autres sites indigènes ne changerait pas le résultat de la démonstration). Entre 70 % et 78 %, le poids des émissions massaliotes ne varie guère ; les effectifs les plus importants ne sont pas obtenus avec le site le plus proche de Marseille, mais à Magalas, situé juste au nord du relais marseillais que constitue le comptoir agathois. Il faudrait aussi moduler cet effectif en fonction des valeurs monétaires, puisque les drachmes ne semblent guère circuler en dehors du territoire massaliète et péri-massaliète, alors que les oboles, et bien entendu les divisions de bronze, remportent un succès manifeste dans l'arrière-pays.

Pour le reste des émissions méridionales, la proximité géographique joue à fond : sans surprise, les monnaies de la basse vallée du Rhône et du Languedoc oriental sont proportionnellement plus nombreuses à Lattes, celles des Rutènes et du Languedoc occidental sont mieux représentées à Magalas. De ce point de vue, le faciès monétaire de Loupian est à sa place géographique entre les deux points de comparaison.

Mais c'est pour les émissions plus lointaines que, paradoxalement, Loupian se distingue des deux habitats languedociens avec lesquels nous avons choisi de le comparer. La proportion de monnaies romaines, tout d'abord (4,2 %), y est plus forte qu'à Lattes, pourtant un port commercial significatif (1,7 %) et que sur l'*oppidum* indigène de Magalas (1 %). Bien que situé à 50 km à l'est de Magalas, c'est-à-dire plus loin des Pyrénées, Loupian livre deux fois plus de monnaies ibériques que Magalas.

C'est enfin pour la Gaule Chevelue, surtout, que la différence est la plus marquée. On rencontre à Loupian, proportionnellement, plus de monnaies des Turons, par exemple, qu'à Lattes ou partout ailleurs dans le Midi de la France. Les peuples non méditerranéens, hors vallée du Rhône, représentent jusqu'à 7,9 % des monnaies du site, alors que le pourcentage est respectivement de 4,1 % à Lattes et de 2,6 % à Magalas.

De toute évidence, les critères de localisation géographique ne suffisent pas à expliquer ces différences : on peut supposer qu'il y a là un phénomène lié à la nature et/ou au fonctionnement du site. L'hypothèse d'une auberge, avancée à partir de l'implantation, de l'aménagement de l'établissement, mais aussi du mobilier céramique livré par le site, permet de proposer un

modèle parfaitement acceptable. En effet, les grandes voies de communication, comme la Domitienne, et de manière encore plus nette, les auberges qui les jalonnaient, n'étaient pas fréquentées par la même population que les habitats de la même région. Un peu comme les stations-service de nos autoroutes modernes, ces établissements accueilleraient une plus forte proportion de voyageurs venant de régions éloignées que de voyageurs issus de l'arrière-pays.

C'est ce qui ressort également, à Marinesque, du faciès monétaire : les proportions respectives des émissions monétaires, bien que s'inscrivant globalement dans le paysage numismatique de la Gaule du Sud, s'en distinguent sensiblement par les traits originaux que nous avons mis en évidence. Il est même possible que ces apports non régionaux soient, en partie, responsables des attestations de monnaies exotiques qui se rencontrent, de manière moins accentuée, sur les sites régionaux. On aurait donc là un modèle de diffusion monétaire en deux étapes, assez semblable à ce qui a pu être proposé ailleurs pour l'armée romaine (Fischer 1978). Toutes les monnaies entrées dans le circuit monétaire gaulois finissent par se retrouver un jour ou l'autre, dispersées, dans les médailliers des sites d'habitat des alentours.

Les monnaies de Marinesque apportent donc une nouveauté significative à notre connaissance de la circulation monétaire en Gaule méridionale au 1^{er} s. av. J.-C., et ce malgré une collection dont l'apport quantitatif reste modeste par rapport aux grandes séries désormais publiées pour les sites languedociens.

M. F.

DES CHEMINS PRIVÉS DEPUIS LA VOIE DOMITIENNE

La découverte de deux bornes inscrites, à plus d'un siècle de distance, éclaire la question du statut des embranchements qui venaient se greffer sur la voie publique, des chemins connus par l'archéologie comme pour le carrefour au franchissement du Marinesque ou bien identifiés comme « antiques » à partir de l'analyse régressive du réseau viaire moderne (Lugand 2001).

La première des bornes inscrites a été découverte il y a un peu plus d'un siècle. Elle est en général enregistrée dans les inventaires archéologiques concernant le village de Loupian (Bonnet 1930, p. 26 ; 1946, p. 17, n. 43 ; Lugand, Bermond dir. 2001, p. 241-242, n. 14), mais le domaine de la Rouquette, sur le terroir duquel elle fut mise au jour, et dont le propriétaire la transmet à la société archéologique de Montpellier, est en réalité situé sur le territoire voisin de Villeveyrac. Le lieu de la trouvaille est à la rencontre de trois territoires, celui de Mèze, celui de Loupian et celui de Villeveyrac. Mais si l'on peut donner crédit aux informations que l'on trouve dans les comptes rendus des séances de la société archéologique de Montpellier, on doit placer la découverte dans le contexte du franchissement par la voie Domitienne des ruisseaux de la Maire et de Pallas (fig. 2, n° 1).

Les comptes rendus commencent à en parler en 1911 (séance du 10 juin), lorsque la notification est faite à la société (« trouvée près de Loupian »). Puis les informations deviennent plus précises en 1913 (séance du 11 janvier) : « [M. Gennevaux] (...)

s'est rendu au domaine de la Rouquette, au N-O de Loupian, où vient d'être mise au jour une canalisation romaine au confluent des ruisseaux de la Maire et du Pallas (...) C'est sur ce point que la Voie Domitienne franchissait le Pallas. M. Fargues, propriétaire du domaine, a recueilli, il y a quelques années, à cet endroit, une borne haute de 1,30 m portant en deux lignes l'inscription : ITER PRI. Sur la demande de M. Gennevaux, il a bien voulu s'en dessaisir au profit de nos collections épigraphiques ». Par la suite, l'inscription est accueillie à la société archéologique à la fin de l'année (séance du 13 décembre) (Bonnet 1914). Mais elle n'est pas reprise par E. Espérandieu dans son recueil des *Inscriptions de Gaule (Narbonnaise)* (Espérandieu 1929).

Elle se présente sous forme d'un cippe de forme allongée de 1,31 m de hauteur, de 0,40 m de largeur et de 18,5 cm d'épaisseur, au sommet arrondi (fig. 22). La partie dressée sommairement qui devait être dans le sol mesure 0,81 m, ce qui signifie l'intention de bien enracciner la borne, qui n'émergeait que de peu de hauteur.

On peut donc insérer le document parmi les découvertes archéologiques relatives au passage de la voie Domitienne, et plus particulièrement dans son parcours entre Mèze et Loupian. La borne, déposée initialement à la société archéologique de Montpellier, a été transférée au musée de Lattes, où elle est actuellement présentée.

Le texte, sur deux lignes bien superposées l'une à l'autre, se présente ainsi :

ITER
PRI

Iter pri(vatum).
« Chemin privé ».

Hauteur des lettres (en cm) – Ligne 1 : 9 à 9,5. Ligne 2 : 5,5.
À la ligne 1, les lettres T et E sont en ligature.

La seconde borne a été découverte sur le site de Marinesque durant la campagne 2014. C'est lors du démontage du mur de berge [2015] d'un des chenaux d'écoulement aménagé pendant le bas Moyen Âge qu'une borne antique a été mise au jour. Elle avait été réutilisée comme bloc de parement.

Elle est en calcaire dur, de forme générale quadrangulaire, mais avec une base irrégulière, correspondant à la partie enfouie, et une partie supérieure arrondie, dont une partie a toutefois disparu. Hauteur maximale (en cm) : 42,5 ; largeur : 27,2 ; épaisseur moyenne : 14,5. Les deux faces ont été traitées de la même manière, la partie enfouie était à peine équarrie, la partie émergente, portant le texte, était régularisée. Mais le traitement à la ripe est encore visible, et des détails de préparation du texte sont aussi très bien visibles des deux côtés, ce qui indiquerait que la présence à l'air libre fut de courte durée.

La borne porte le même texte des deux côtés. Il est disposé sur trois lignes, chacune ne comportant qu'un seul mot. Mais la disposition d'ensemble varie, car d'un côté le texte est bien centré tandis que de l'autre il est aligné à gauche.

On peut commencer la description par la face sur laquelle le texte est mis en place selon une justification assez bien centrée, même si, commençant par un léger retrait, la troisième ligne finit par déborder de l'aplomb de la deuxième, à droite : il s'agit



Fig. 22 – La borne inscrite découverte au début du *xx*^e s. sur le domaine de Rouquette à Villeveyrac (Hérault) : 1,40 m de haut et 0,40 m de large, appartenant à la collection de la Société archéologique de Montpellier et conservée au Musée archéologique Henri-Prades à Lattes (Hérault) (cliché : Mario Marco, Montpellier Méditerranée Métropole).



Fig. 23 – Vue de la face inscrite à justification centrée de la borne de Marinesque (cliché : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

toutefois d'une particularité de gravure sur laquelle on reviendra (fig. 23). On lit :

ITER
PRIVATV
PREKARIO

Hauteur des lettres (en cm) – Ligne 1 : entre 4 et 4,3 ; T surplombant : 5,5 ; Ligne 2 : entre 4 et 4,2 ; T légèrement surplombant : 4,4 ; Ligne 3 : entre 3,8 et 4, le I était légèrement supérieur (4,2). La disposition d'ensemble est légèrement inclinée vers la droite lorsque l'on progresse, aux lignes 2 et 3, de la gauche vers la droite.

On note le tracé des E, assez large, le tracé de la terminaison de la lettre R sous forme d'un trait incliné rectiligne mais s'adoucissant au contact de la ligne par un large empattement, la trace des A très élargie, alors que le O final n'est pas circulaire. La lettre la plus originale par son tracé est le K, fait d'une hampe qui se prolonge dans la partie médiane par deux petits

tirets recourbés tournés vers le haut et vers le bas. On retrouve le même tracé dans d'autres inscriptions de la cité de Nîmes ou bien dans l'épigraphie de Narbonne.

On peut poursuivre par l'examen de l'autre face, où la justification est nette à gauche, ce qui a provoqué, la perte de la plus grande partie de la première lettre du mot ITER (ligne 1), dont ne subsiste que la base, et la quasi-disparition du trait horizontal de la lettre T, à la suite de l'usure ou d'une retaille du côté gauche (fig. 24). On lit le même texte :

ITER
PRIVATV
PREKARIO

Hauteur des lettres (en cm) – Ligne 1 : entre 4,6 et 4,8 ; le T qui devait surplomber ne peut être mesuré. ; Ligne 2 : entre 4,8 et 5 ; T légèrement surplombant : 6 ; Ligne 3 : entre 4,6 et 4,8, le O, à l'extrémité droite, étant plus petit (3,6) : il s'agit là aussi d'une particularité de gravure qui doit être expliquée. Par rapport à la délimitation des deux parties, la disposition d'ensemble est plus proche de l'horizontale que sur l'autre face, même si l'on peut relever la même inclinaison des lettres plus on progresse vers la droite.

On note le tracé des E, assez large, le tracé de la terminaison de la lettre R sous forme d'un trait incliné rectiligne mais s'adoucisant au contact de la ligne par un large empatement, la trace des A très élargie, alors que le O n'est pas circulaire. La lettre la plus originale par son tracé est à nouveau le K, fait d'une hampe qui se prolonge dans la partie médiane par deux petits tirets recourbés, tournés vers le haut et vers le bas, plus effilés et plus allongés que sur l'autre face. Mais, comme on l'a déjà signalé, on retrouve le même tracé dans d'autres inscriptions de Nîmes ou de Narbonne.

On doit tenir compte d'abord d'un fait concernant la mise en page du texte, à la ligne 3. Sur la face qui a été examinée en premier, on peut relever que le K se surimpose au tracé d'une lettre A, que le A se surimpose au tracé d'une lettre R, que le R se surimpose au tracé d'une lettre I et que le tracé d'un O, dont la forme circulaire est nette, est recouvert en partie par la gravure de la lettre O qui entre dans l'inscription telle qu'on peut la lire à présent (fig. 25). Ces tracés présentent des formes très géométriques. Ils apparaissent sous la forme de deux sillons légers mais nettement inscrits (rectilignes ou arrondis), et bien parallèles. Ils devaient délimiter le contour de lettres à graver, l'emplacement que l'artisan devait évider afin de graver ses lettres, ce qui a pour résultat que, sauf erreur à réparer, ces tracés préliminaires disparaissaient avec la gravure du texte. Sur l'autre face, le palimpseste est moins évident, mais il existe également (fig. 26). On en découvre les traces à la ligne 3, où le A recouvre les traces d'une lettre R, puis lorsque la hampe initiale de la lettre R, légèrement inclinée, est précédée par un tracé vertical qui doit correspondre à la lettre I qui avait été initialement prévue.

En somme, l'état de fraîcheur des deux faces a permis de mettre en évidence une première étape de la préparation de l'inscription. On avait, des deux côtés, mis en place la gravure du texte sous forme d'une ébauche donnant les contours des lettres à graver. Mais, par la suite, on s'est aperçu qu'à la ligne 3 le mot PREARIO dont on avait préparé la gravure, avait été

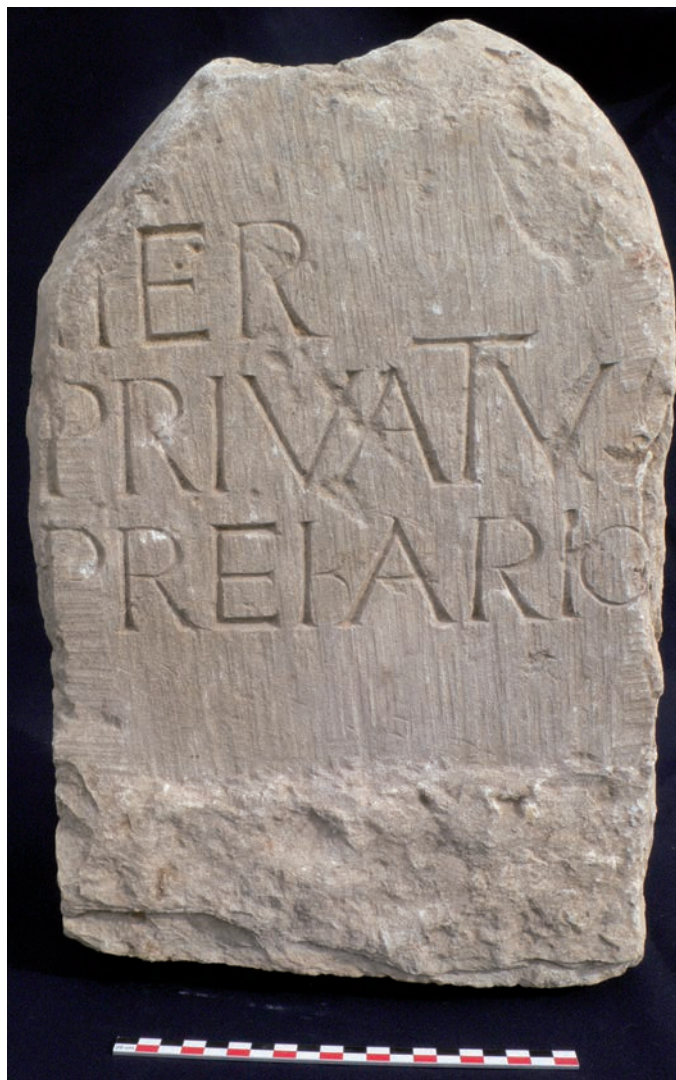


Fig. 24 – Vue de la face inscrite à justification à gauche de la borne de Marinesque (cliché : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

marqué d'une manière fautive, des deux côtés. On avait omis dans les deux cas la lettre K. Il a donc fallu corriger, ce qui explique que sur les deux faces la lettre finale de la ligne 3, le O du mot *prekario*, déborda l'alignement prévu. On s'attendrait à un C, mais le choix de la lettre K, avec la forme particulière retenue provenait du souci de ne pas reprendre l'ensemble de la gravure de cette troisième ligne. En effet, ainsi gravée, cette lettre, à l'intérieur du mot, à l'instar de la lettre I, ne tenait qu'une place réduite. On avait donc préparé la gravure des deux textes avant de l'exécuter. Pour réparer l'erreur commise, on s'est contenté de modifier la mise en page de la seule partie finale de la troisième ligne des deux côtés, ce qui explique aussi les dimensions un peu plus réduites du O final, surtout sur la seconde face de notre présentation.

Les caractéristiques de la gravure permettraient de proposer une datation dans le 1^{er} s. apr. J.-C., et même peut-être dans le second quart de cette période. On ne pourrait pas trop dépasser le milieu de cette période, ni remonter trop haut dans l'époque augustéenne. La datation proposée pour la première des bornes dans la récente carte archéologique est incontestablement trop basse. On peut les placer toutes deux au même moment. Il y a

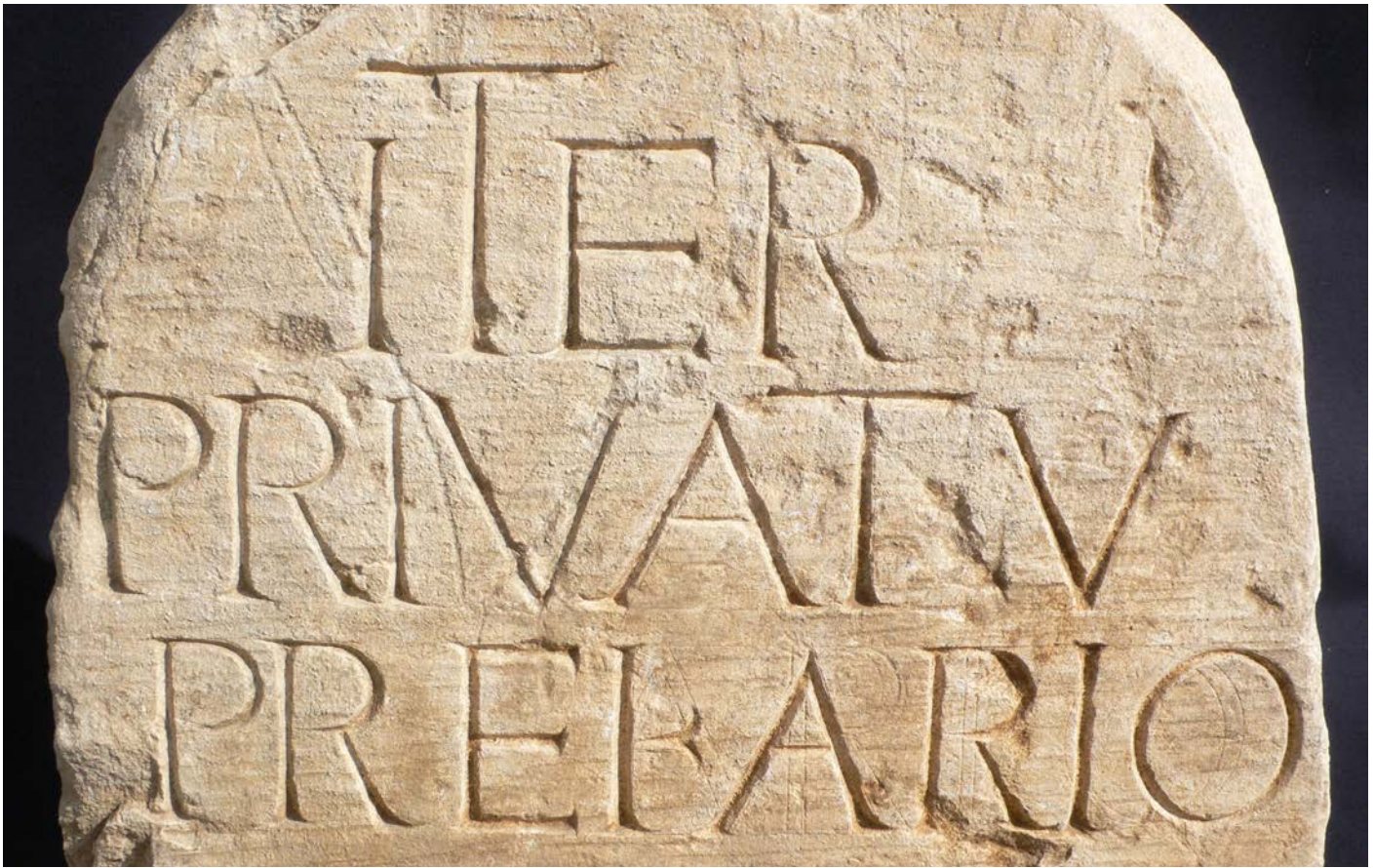


Fig. 25 – Vue de détail du palimpseste sur la face à justification centrée de la borne de Marinesque (cliché : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

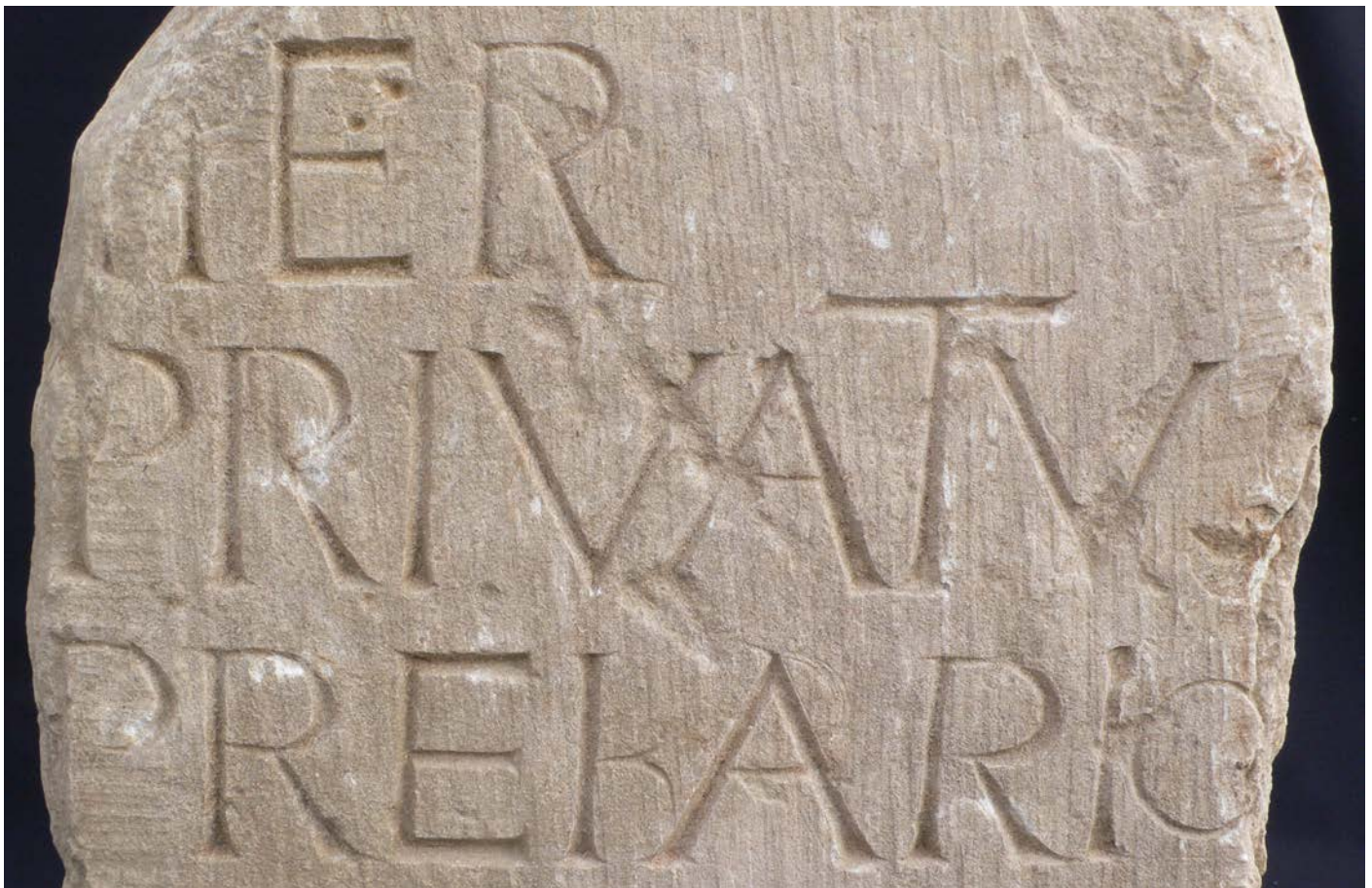


Fig. 26 – Vue de détail du palimpseste sur la face à justification à gauche de la borne de Marinesque (cliché : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

donc un décalage entre le moment supposé de l'installation des bornes et le temps de la mise en place de la voie Domitienne ou celui de ses aménagements. Mais on s'approcherait, toutefois, soit des bornages de l'époque augustéenne (en 3 av. J.-C.), soit des bornages de l'époque de Tibère (en 31-32 apr. J.-C.), soit des bornages de l'époque de Claude (en 41 apr. J.-C.), ce qui maintiendrait dans la première moitié du 1^{er} s. apr. J.-C.

Le texte récemment mis au jour, comme celui qui a été découvert antérieurement, avait été installé à un emplacement remarquable sur le côté de la voie, là où un embranchement était signalé pour le départ d'un chemin. Le premier texte se réfère à la nature du chemin et à son statut, envisagés d'une façon générale. Il s'agit d'un *iter*, c'est-à-dire d'un passage que l'on emprunte à pied en général, mais il peut permettre le passage d'un piéton ou d'un cheval, voire d'une litière. Il est bien distinct de la route (*via*), qui avait de plus larges dimensions et ses propres fonctions (on parle aussi d'*ambitus* lorsque le contexte correspond à une construction telle qu'un monument funéraire, dont on fait le tour en général), mais aussi de l'*actus*, qui concernait un passage de bétail ou bien le passage d'un véhicule transportant des produits agricoles, et qui devait être plus large. Le juriste Paul donne à ce sujet des informations (*Dig.*, VIII, 3, 7) : *qui sella aut lectica vehitur, ire, non agere dicitur ; iumentum ducere non potest qui iter tantum habet. Qui actum habet, et plostrum ducere et iumenta agere potest...* Elles sont complétées par Modestin, *Dig.*, VIII, 3, 12 : *inter actum et iter nonnulla est differentia : iter enim qua quis pedes vel eques commeari potest, actus vero ubi et armenta traicere et vehiculum ducere liceat* (sur ces passages, Grosso 1969, p. 23-26 ; Capogrossi Colognesi 1976, p. 142-221 ; Cursi 1999, p. 29-37 et p. 130-156). Dès qu'il faut le préciser, dans le langage des arpenteurs ou des auteurs gromatiques, l'*iter* permet de définir un chemin réservé à un passage à pied (André 1950, p. 103-134 ; Capogrossi Colognesi 1976, p. 164-195). Au sein de la catégorie générale des *itinera* (des « chemins »), Agennius Urbicus (*Controverses sur les terres*, 283)², distingue bien aussi les diverses catégories auxquelles les juristes ont recours, puisqu'il s'agit de sujets pouvant conduire à des disputes et à des procès, donc nécessitant un règlement minutieux : on fait la distinction entre l'*actus*, l'*iter* et l'*ambitus* (la circulation autour d'un bâtiment), même si peu à peu l'évolution du droit aboutit à rattacher à l'*iter* et à l'*actus* ce qui concernait la *via* (Cursi 1999, p. 29-37 et p. 131-143). Ce besoin de qualification est nécessaire.

La qualification d'un chemin matérialisé comme « privé », c'est-à-dire exclusivement réservé à l'utilisation qu'en fait le propriétaire du bien foncier dans lequel il s'engage ou qu'il dessert, est attestée à plusieurs reprises. Mais c'est surtout une documentation italienne qui entre en considération, accessoirement une documentation provenant de Gaule Transalpine ou d'*Hispania citerior*. Le caractère privatif de l'utilisation, excluant toute autre personne, est marqué parfois par l'indication du nom du bénéficiaire, dont on peut penser qu'il est le détenteur du bien-fonds dont le chemin marque l'accès, au génitif (Capogrossi Colognesi 1976, p. 214-216 et p. 220). Par exemple, en péninsule Ibérique, on signale ainsi le bien-fonds de M. Baebius Severinus, à proximité de *Valentia* : *iter privatum*

/ *M(arci) Baebi(i) Severini* (AE 1984, 606 = CIL II, 14, 1, 275). On avait fait de même en Italie où un chemin de même définition était attribué à deux *Domitii*, vraisemblablement détenteurs indivis d'un bien-fonds : *iter privatum duorum Domitiorum* (CIL XI, 3042 et p. 1321 = AE 2004, 552). On peut citer aussi, avec une manière d'expression un peu différente, mais qui est plus en accord avec le contenu des documents juridiques qui évoquent le *fundus* auquel est lié le passage, une inscription du Picenum (*Interamna Praetuttiorum* / Teramo) : *iter privat(um) fundi Nepotiani* (CIL IX, 5086 = ILS 6007a. Cf. aussi AE 2000, 592 et AE 2010, 514).

Mais si les deux bornes devaient surtout préciser les conditions d'utilisation d'un chemin adjacent à la voie principale, les situations décrites ne sont pas identiques. Dans le premier cas, le texte se réfère à la fois au caractère privé du chemin, et à son utilisation, également réservée à un particulier, que l'autorité publique sera amenée à protéger si ce caractère est violé. Avec la seconde borne, il y a davantage d'informations. Ce sont d'autres aspects du droit romain que l'on voit ici appliqués, dont les points de comparaison se trouvent aussi essentiellement en Italie. Il s'agit de fixer d'une manière plus complexe les conditions de l'utilisation de ce chemin pour des personnes autres que le propriétaire des terres bordant la voie, le chemin assurant l'accessibilité à des terres éloignées de la voie principale, incluses dans un bien plus vaste³. Le mot PREKARIO (= PRECARIO) vient indiquer qu'il faut en faire la demande ou la sollicitation (= *preces*, « une prière », « une requête »). Le contenu du texte s'éclaire par celui que l'on trouve à Minturnes, en Campanie (AE 1989, 146) : *iter prec[ar]ium pe[r] fundum Metellian(um)*, c'est-à-dire « chemin d'usage précaire à travers le bien-fonds Metellianum ». Il faut donc qu'il y ait demande d'usage (le verbe *rogare*, « demander », est l'équivalent de *precari* « prier », mais avec une valeur un peu plus forte) comme l'indique une inscription de Rome, dans laquelle un personnage en sollicite un autre (*precario rogav(it)*) (CECapitol., 116), mais dans le texte on a bien distingué le requérant et celui qui autorise. Il en va de même pour le verbe *peto* qui appartient aussi au vocabulaire de la pétition (Berger 1968) : *locum precario petierunt a T(ito) Eredio Gaio* (CIL VI, 10768 = ILS 8305). Il s'agit ici d'un terrain pour sépulture. Dans d'autres cas, on dit à qui appartient le fonds, soit traditionnellement par la dénomination d'origine, soit en donnant le nom du détenteur du bien au moment même où la borne est posée. À la première catégorie ressortit l'inscription déjà citée, qui fait état du fonds *Metellianum*. À la seconde ressortiraient deux inscriptions qui mentionnent un personnage au génitif, plutôt celui qui autorise que celui qui bénéficie de l'autorisation : d'abord une inscription (CIL V, 3472 (ILS 6011) = AE 2000, 592) qui fait état d'un *iter precar(ium) Q(uinti) Gavi Phari* ; puis une inscription qui fait état d'un *iter precario C(ai) Vindei Foniani* (Bertolazzi 2012). Mais assez souvent aussi, l'indication vient de façon anonyme ou impersonnelle. Ainsi à Falerone, en Italie (CIL IX, 5473 = AE 1979, 203) : *Iter precar(ium)* (on devrait se demander s'il ne faudrait pas déve-

2. Voir aussi Hygin, *L'Œuvre gromatique*, 202, avec le commentaire de la note 152, p. 170-171.

3. Cette évolution du formulaire, et des situations qu'elle implique, s'explique aussi par les phénomènes relatifs à la construction et à la déconstruction des biens fonciers (Capogrossi-Colognesi 1994, p. 219-237). C'est pour cette raison que l'on peut traduire dans certains textes gromatiques le mot *iter* par « droit de passage » : ainsi chez Hygin l'Arpenteur, *L'Établissement des limites*.

lopper parfois par un ablatif ayant valeur adverbiale, même si ailleurs on trouve *iter precarium* (AE 1892, 399 = AE 2000, 592)⁴. De tous, le document le plus explicite est fourni par une inscription de Lorium, en Étrurie (Capogrossi Colognesi 1976, p. 218-221) : *iter privat(um) / Anni Largi / precario utitur Antonius Astralis* (CIL XI, 3743 = ILS 6008). Les *Anni Largi* constituent une grande famille de l'ordre sénatorial au I^{er} s. apr. J.-C. (PIR² A 662, 663, 664, 665), ayant fourni des consuls en 109 et en 147. Leur domaine tenait donc l'accès aux biens d'*Antonius Astralis*.

Le nouveau texte mis au jour est intéressant parce qu'il permet d'aborder le transfert d'un usage juridique romain dans les provinces. Le terme *precario*, qui vient préciser les modalités de l'usage du chemin, signale aussi que le passage dans ce chemin ne crée pas une servitude qu'aurait à subir le propriétaire. Les textes juridiques font de ce terme un trait d'usage, en retenant qu'à l'instar de l'emploi de la violence ou bien d'une action qui aurait eu lieu en cachette ou à l'insu du propriétaire (*nec ui nec clam nec precario* ; ou bien *non ui non clam non precario*) il ne permet pas de prétendre ou de justifier l'établissement d'une servitude : l'interdit juridique assure la protection par le magistrat ou par celui qui le représente. Utiliser ce terme permettait donc d'affirmer indirectement le souci de la conservation de la jouissance d'un bien par son légitime possesseur : comme l'écrit L. Capogrossi Colognesi dans le commentaire qu'il donne du texte, l'on a voulu spécifier que le chemin était placé hors du champ des servitudes prédiales (Grosso 1969, p. 303-309). Il reste toutefois à s'interroger sur la stabilité de la concession, en principe révocable puisqu'elle ne dépendait que de la volonté du propriétaire du fonds dans lequel se trouvait le chemin. Le sens de « mal assuré », « passager », « précaire », souligne certes la faiblesse de la position du détenteur. Mais l'adjectif *precarius* dérive avant tout de *preces*, « prière », « demande », « sollicitation », il se rapporte à quelque chose qui a fait l'objet d'une requête ou d'une demande. Le mot *preces* désigne une requête destinée à provoquer l'intervention d'une « autorité » (un gouverneur, le prince) qui apporte par sa réponse (rescrit) une solution de droit dans une situation contentieuse (Millar 1977, p. 472-473 et p. 537-549 ; Coriat 1997, p. 315-322). Il est l'équivalent métaphorique de *libellus*, qui est un mémoire dans lequel est inscrite une requête : le vocabulaire de la correspondance entre Pline et Trajan le montre bien. Un droit précaire était donc une concession sollicitée. Obtenue, elle n'altérait nullement la position du propriétaire légitime : l'utilisation précaire n'entraîne pas dans l'*usus* qui justifiait la capacité à tirer parti d'une servitude (Grosso 1969, p. 241-272) et à établir un *ius in re aliena*. Le propriétaire, qui avait agi selon sa volonté, ne perdait pas la possibilité de reprendre quelque chose qu'il avait accordé sous cette forme, à la différence d'un don (*Dig.*, 43, 26, 1.) (Biondi 1939), même si dans certains cas la coutume aurait incité à une certaine stabilité de l'autorisation accordée⁵.

4. Il en va de même de même pour CIL XI, 5472a à Assise : *iter precar(...)* ; Bertolazzi 2012, p. 217 (sur le développement de CIL V, 3472 cité n. 14 de cet article).

5. Notamment dans le cas de l'*iter ad sepulchrum* (De Visscher 1963, p. 82-92). On se référera en particulier au passage (*ibid.*, p. 89-91), où est commenté le rescrit de Septime Sévère et Caracalla relatif au cas « où non seulement

Un autre aspect des problèmes qu'il convient de traiter concerne le rapport primordial qu'il faut établir entre un bien-fonds et la route principale. Certes, la voie Domitienne vient ici imposer sa marque, et c'est par rapport à elle que concrètement devaient se définir les capacités d'utilisation des chemins adjacents. Mais les servitudes auxquelles font allusion les inscriptions sont aussi des servitudes ou des solutions juridiques qui furent élaborées dans le cadre des centuriations en Italie, ce qui explique leur présence dans la littérature gromatique (Capogrossi Colognesi 1994, p. 219-237). Il faut donc mettre en rapport ces textes non seulement avec la voie, mais aussi avec une organisation de l'espace rural qui aurait repris les modèles italiens de l'époque républicaine relatifs à la limitation des terres.

M. C.

CONCLUSION

LA VOIE ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE, AVANT L'ÉPOQUE AUGUSTÉENNE, DES TERRITOIRES TRAVERSÉS

À la fin de l'Antiquité, la zone de Loupian, au contact des collines de la Moure, se trouvait dans la partie limitrophe des cités de Nîmes et de Béziers. Mais, à ce moment-là, le territoire de ces cités avait absorbé des entités plus modestes, qui antérieurement avaient constitué des cités frontières ou des interstices du maillage territorial : la cité d'Agde pour Béziers, la cité des *Sammagenses* pour Nîmes, si tant est que l'on soit assuré du tracé des limites exactes des territoires de ces communautés de moindre importance.

Il est raisonnable d'envisager que la cité d'Agde pouvait s'étendre presque jusqu'aux bords orientaux de l'étang de Thau, l'agglomération de Balaruc ressortissant vraisemblablement à la cité de Nîmes durant le Haut-Empire. Toutefois, antérieurement à l'époque augustéenne, époque au cours de laquelle l'organisation des cités prend forme et se structure fermement, la situation du territoire qui nous intéresse, le long de la voie Domitienne, pouvait être un peu plus incertaine. Tout dépend, en la matière, du statut qu'aurait pu avoir l'agglomération voisine de Mèze (*Mesua*), qui se trouvait sur les « étangs des Volques », comme l'envisage à juste titre G. Barruol⁶, par rapport à la cité grecque d'Agde.

De même, il n'est pas encore possible d'éclaircir totalement pour la même époque la situation du *Forum Domitii*, qu'il faut fixer à Montbazin (Lugand 2002), à une dizaine de kilomètres seulement à l'est du franchissement du Marinesque. C'est aussi une étape sur la voie Domitienne, bien attestée à l'époque augustéenne par les gobelets de Vicarello, à l'instar d'*Ambrussum*

le titulaire du *ius sepulchri* ne possède pas le droit d'accès ..., mais où cet accès ne lui est pas dû » (Ulpian, 25 ad. ed., Dig., 11, 7, 12 pr. : ... *imperator Antoninus cum patre rescripsit iter ad sepulchrum peti precario et concedi solere, ut, quotiens non debetur, impetretur ab eo, qui fundum adiunctum habeat*).

6. Les *stagna Volcarum* sont cités par Pomponius Mela, *De Chorographia*, II, 80. L'interprétation de l'expression comme se rapportant au vaste plan d'eau qui s'étendait d'Aigues-Mortes à l'est jusqu'aux abords de Sète à l'ouest, puis à l'étang de Thau, a été proposée dans Barruol 1988 et rappelée dans Barruol, Raynaud 2002, p. 509.

ou de *Sextantio* (Castelnau-le-Lez, Hérault). On peut accorder au site antique une certaine consistance d'agglomération. Les données archéologiques confirment une occupation certaine depuis les II^e-I^{er} s. av. J.-C. (*ibid.*, p. 402). On rappellera le débat historique sur l'identification de son fondateur : le point de vue traditionnel donne la primauté au proconsul *Cn. Domitius Ahenobarbus* qui intervint pour faire passer la région sous l'autorité de Rome, et pour en assurer l'organisation. Cette position a été confirmée en ce qui concerne la voie elle-même par la mise au jour du milliaire de Treilles, près de Narbonne (Duval 1949). On a toutefois voulu donner le rôle essentiel, pour la fondation de *Forum Domitii*, à un de ses descendants, *L. Domitius Ahenobarbus*, qui fut désigné comme proconsul par le sénat pour l'année 49 av. J.-C. afin de s'opposer à César (Pérez 1990, p. 217). Quel qu'en soit le fondateur, l'existence de l'agglomération était une donnée de la géographie politique, économique et humaine du secteur. On peut envisager qu'elle soit le fruit d'une décision de l'autorité romaine, qu'elle ait été définie comme l'étaient les agglomérations que l'on créait en Italie pour rassembler des populations. Ici, ce serait dans le contexte d'un vide relatif d'agglomérations indigènes qu'il faut envisager sa création comme point de confluence ou point d'ancrage (tournées des proconsuls) de populations allogènes.

LE PEUPEMENT DE LA PLAINE LITTORALE, DE LA FIN DE L'ÂGE DU FER AU HAUT-EMPIRE

La voie Domitienne, dans sa traversée du secteur d'Agde et du bassin de Thau, emprunte sur une trentaine de kilomètres une partie de la plaine littorale du golfe du Lion, qui est un espace géographique de quelque cinq cents kilomètres carrés, situé entre les agglomérations modernes d'Agde, de Pézenas et de Montpellier. Depuis l'ouest, après le passage de l'Hérault, l'un des plus importants fleuves côtiers, la voie rencontre un paysage de coteaux, incisés par des cours d'eau mineurs, jusqu'au franchissement du ruisseau de Marinesque. Celui-ci forme son lit au pied des premiers reliefs des collines de la Mourre, massif jurassique couvert par la garrigue. La voie retrouve les coteaux miocènes et les terres de plaine plus à l'est, à Poussan, au débouché du bassin de Montbazin.

La dynamique de peuplement de cet espace littoral, largement investi par la recherche archéologique régionale (Mauné 1998 ; Lugand, Bermond dir. 2001), peut être résumée sous la forme de trois temps forts depuis la Protohistoire jusqu'au Haut-Empire.

Pour l'âge du Fer, il faut admettre que notre approche est fortement marquée par le poids historiographique de l'habitat aggloméré, privilégié par les fouilles, alors que les campagnes n'offrent encore que l'image d'une occupation clairsemée. Les travaux des dernières décennies, principalement les prospections, permettent cependant d'individualiser un habitat isolé. La période de l'âge du Fer est marquée en effet par la présence constante de ces probables fermes, autour des agglomérations, des *oppida* ou des installations littorales, mais aussi dans les terroirs qui sont investis durant l'époque romaine. Le secteur de Loupian, à la périphérie de l'agglomération protohistorique de *Mesua* (Mèze), s'inscrit dans un même schéma d'exploitation des sols littoraux, avec des sites ruraux occupés dès le premier âge du Fer. Les pédosols, qui se sont développés sur les versants

secs du cours de Marinesque avant la construction de la voie Domitienne, indiquent peut-être que les premiers reliefs occupaient encore une position marginale dans le système agraire.

À partir du II^e s. av. J.-C. et plus particulièrement durant le siècle qui suit la conquête romaine, la situation change de façon radicale avec un maillage bien plus dense de l'habitat rural, sans commune mesure avec celui des périodes antérieures. Sa répartition est encore sous l'effet de polarités locales, avec des concentrations de sites autour de l'*oppidum* de Lico-Castel à Aumes ou de *Cessero* (Saint-Thibéry), mais aussi sur le littoral autour d'*Agathe* (Agde). À cette époque, le comptoir des origines, la colonie massaliète fondée au V^e s. av. J.-C., apparaît comme une agglomération dotée d'un territoire. L'espace agricole agathois se distingue des autres zones du secteur d'étude – rives de l'étang de Thau et secteur de Pézenas (fig. 27). On y relève une densité élevée de l'habitat rural et un épandage généralisé de fragments d'amphore italique témoignant de l'intensité de l'exploitation des sols. Le développement précoce d'une viticulture commerciale, avec la fabrication locale d'amphores (Gomez *in* Lugand, Bermond dir. 2001, p. 150-151), et la diffusion de techniques de construction élaborées (emploi de l'*opus spicatum* pour les sols et les cuves) en font un espace particulièrement dynamique et un vecteur privilégié de la romanisation du littoral (Bermond, Pellecuer 2006). Autour de Mèze, sur le site des Prés-Bas à Loupian qui devient une *villa* à l'époque impériale, les aménagements les plus anciens sont datés du milieu du I^{er} s. av. J.-C. Cette première installation est identifiée comme l'une de ces fermes en enclos maintenant mieux connues dans le Midi de la Gaule (Pellecuer 2000, p. 47-52 ; Pomarèdes, Breuil 2006).

Au-delà des concentrations qui dessinent l'aire d'influence de ces agglomérations de fondation ancienne, comme du cas particulier du territoire agathois, des conditions nouvelles peuvent être envisagées pour expliquer une part des implantations rurales reconnues. Dans la basse vallée de l'Hérault, des liens peuvent être établis entre l'émergence de l'habitat tardo-républicain et le développement du cadastre précolonial Béziers B (Clavel-Lévêque 1995 ; Mauné 1998, p. 47-56). La voie Domitienne, son tracé créé *ex nihilo*, peut, elle aussi, devenir un facteur d'attraction et fixer des formes nouvelles d'occupation. On a déjà insisté sur la signification d'une création telle que *Forum Domitii* à laquelle il faut ajouter l'installation d'établissements de nature variée au contact de la voie, dont le site de Marinesque est un des exemples les mieux connus.

L'organisation des campagnes du Haut-Empire, avec l'accroissement de la pression agraire et l'affirmation d'une véritable hiérarchie de l'habitat, prolonge les tendances de la période antérieure. La continuité d'occupation des sites ruraux ne doit pas cependant masquer l'ampleur des créations qui introduisent une rupture, sinon qui indiquent un nouveau seuil tant démographique qu'économique. On note une augmentation sans précédent du nombre des établissements, avec plus de 300 sites contre 150 pour la période antérieure (Bermond *in* Lugand, Bermond dir. 2001, p. 93-94). Les mutations observées ne sont pas simplement d'ordre quantitatif. La multiplication des centres domaniaux est avérée, avec une cinquantaine de ces établissements dans le secteur considéré. L'exemple des Prés-Bas à Loupian apporte l'image d'un domaine, au tournant des I^{er} et II^e s., dont une part significative de l'activité est

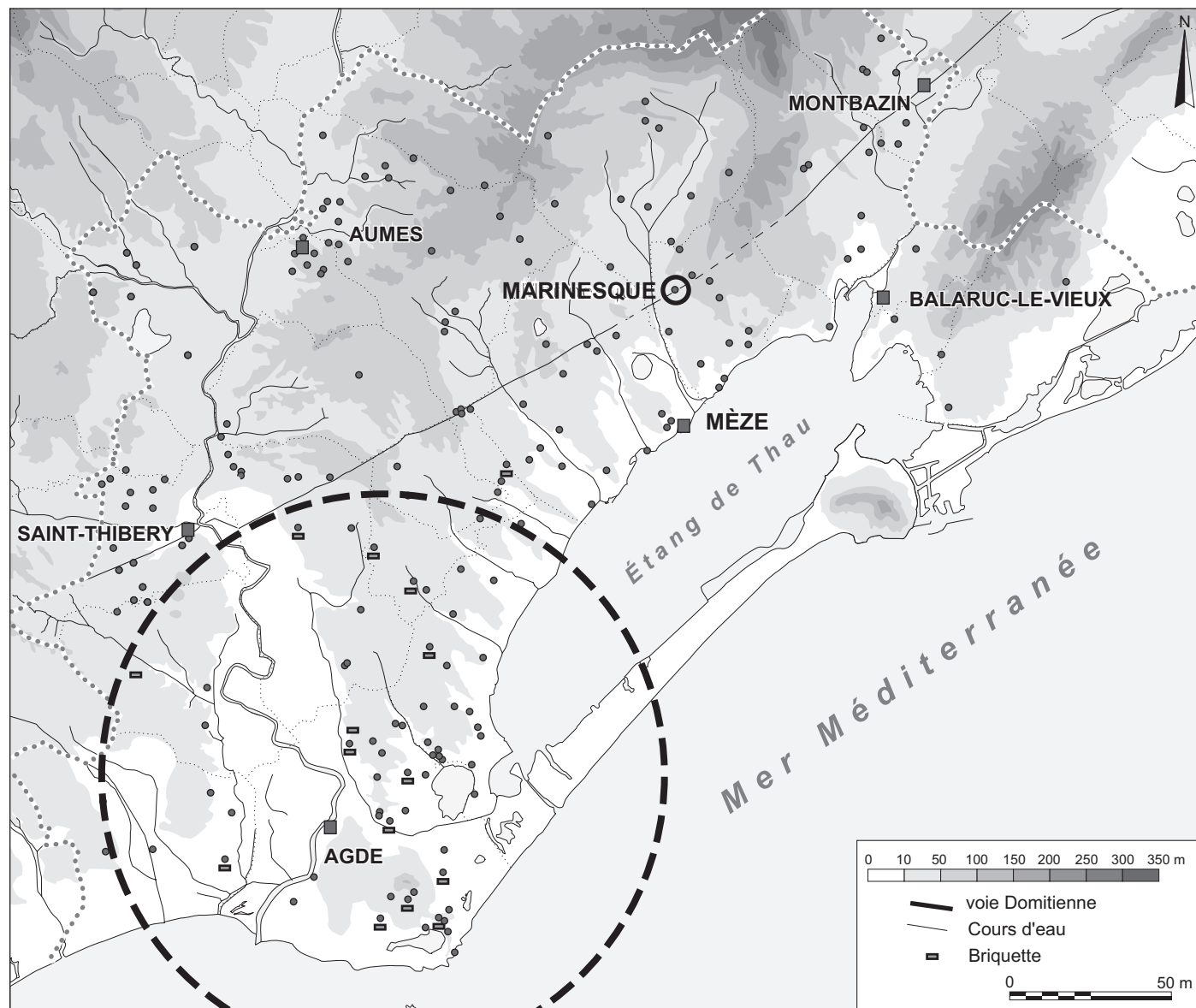


Fig. 27 – L’occupation tardo-républicaine dans le secteur d’Agde et de l’étang de Thau, avec les principales agglomérations et les habitats ruraux. La découverte de briquettes de petit module, pour la mise en œuvre de l’opus spicatum, est indiquée (DAO : I. Bermond, MCC-DRAC Occitanie).

ournée vers la viticulture. Les capacités de production et les possibilités de commercialisation ont justifié l’installation d’un atelier de fabrication d’amphores gauloises, à faible distance, sur les rives de l’étang. Ces domaines adoptent la forme architecturale aboutie de la *villa*, qui constitue, du point de vue de la structure de la production, l’indice sans équivoque d’une emprise des élites sur les campagnes du secteur d’Agde et de l’étang de Thau. L’affirmation du fait domanial est générale dans la cité de Béziers et les *villae* littorales s’insèrent dorénavant dans l’aire d’approvisionnement et de production biterroise (Pellecuer 2005).

Le long de la voie Domitienne, la découverte de deux bornes inscrites à moins d’un kilomètre de distance nous éclaire sur certains aspects de l’organisation des campagnes de l’époque alto-impériale. L’exploitation domaniale occupe dorénavant une place prépondérante au sein d’un habitat rural fortement hiérarchisé, dans un territoire où la croissance du peuplement n’a pas conduit à renforcer le réseau des agglomérations secondaires.

Cette gestion de l’espace, du statut des terres provinciales et des relations de voisinage, d’usages, en particulier des chemins, est alors encadrée par le droit romain illustré par ces bornages.

UN EXEMPLE D’ÉTABLISSEMENT DE BORD DE VOIE DE L’ÉPOQUE TARDO-RÉPUBLICAINE

Le relais routier de Marinesque, à Loupian, apparaît comme une fondation postérieure de quelques générations à la création de la voie Domitienne, à la fin du II^e s. av. J.-C. Le début de l’occupation, qu’il faut placer grâce à l’étude des céramiques dans le second quart du I^{er} s., interviendrait durant une période où l’axe routier connaît des travaux évoqués dans un passage de Cicéron (*Pro Fonteio*, VIII, 18), mais dont l’interprétation reste discutée. Ils sont vus par certains commentateurs comme des réfections, d’une ampleur certaine pour être citées dans la

défense du préteur, et pour d'autres, ils indiqueraient que c'est durant l'exercice de sa charge en Transalpine que la construction de la voie publique aurait été achevée (Duval 1949, p. 214, n. 23).

L'amélioration du franchissement du Marinesque et l'attractivité plus générale de l'axe viaire à la suite de ces travaux pourraient justifier l'installation de l'établissement de bord de voie. Le succès de l'implantation est tout à fait relatif, avec une activité durant quelques générations seulement, jusqu'au début de l'époque augustéenne. L'engorgement du vallon de Marinesque rend les crues plus dévastatrices pour les constructions rassemblées en aval du franchissement. Le déplacement de l'habitat, plus en hauteur, aurait pu constituer une réponse pratique aux risques de débordement du cours d'eau, mais les conditions d'occupation des sols, qui se sont modifiées depuis la création du site, avec l'affirmation du cadre domanial et un maillage d'exploitations rurales pérennes, n'ont peut-être pas été favorables au maintien des occupants sur le site.

La question cruciale de la fonction de cet établissement est éclairée par les études de mobilier comme par l'analyse des bâtiments qui le composent. Ces différentes approches permettent bien évidemment d'envisager une fonction de halte et d'auberge sur le parcours de cette importante voie publique qu'est la Domitienne. Pour la céramique, la part élevée des importations italiques, la forte représentation du service de table et des formes liées à la boisson constituent les caractères originaux et discriminants du faciès de consommation local. Même si l'analyse sur l'*instrumentum* reste à faire, il est possible d'évoquer la présence de plusieurs poussiers de passoire italique, accessoire indispensable du service à vin. La découverte d'au moins deux stylets en os suggère la pratique de l'écriture et peut-être de celle des comptes. L'importance des séries monétaires a permis, en dehors de la prédominance normale des séries marseillaises, de montrer une remarquable ouverture sur le monde indigène et en particulier sur la Gaule intérieure. La présence de ces frappes non méditerranéennes ne peut que résulter de la circulation de voyageurs venant de loin, drainés par cet axe routier majeur de la Gaule méridionale. L'abondance de petites dénominations illustre la pratique des échanges monétisés. Enfin, le dépôt de fondation trouvé dans le bâtiment de la seconde phase de la rive gauche apporte un

indice sur l'identité des occupants qui semblent bien issus de la communauté indigène régionale.

La gamme étendue des activités, suggérée par une très grande diversité des mobiliers collectés en regard de ce que l'on retrouve sur des sites contemporains, ne trouve pas d'écho dans la qualité architecturale des bâtiments. Aucun matériau luxueux n'est employé sur le site où la règle est la construction à solin de pierre et élévation de terre. Les sols sont en terre battue et l'on n'utilise l'*opus signinum* que pour des raisons techniques, dans la construction de probables citernes. Le mortier de chaux et la tuile n'apparaissent qu'à la fin de l'occupation.

L'interprétation des plans et des différents espaces aménagés reste difficile à établir, du fait d'un agencement plutôt simple, peu caractéristique, et d'un état de conservation parfois très dégradé. La batterie de trois foyers dans la pièce 2 de l'état 2 permettrait de reconnaître la cuisine d'une auberge ou d'une taverne. La présence, en nombre, de structures de combustion – des foyers culinaires en l'absence de tout indice probant d'atelier artisanal – témoignerait de l'existence des équipements nécessaires à l'accueil des voyageurs.

La position même des bâtiments au contact de l'axe routier souligne le lien fonctionnel entre l'un et l'autre. Mais il faut s'interroger sur la proximité matérielle des bâtiments qui sont directement adossés au mur de soutènement de l'enrochement supportant la voie. L'ouvrage marque-t-il seulement la limite de l'espace de voirie ou cette situation privilégiée des constructions peut-elle être aussi le fait d'une concession – là encore précaire – du domaine public ? Les grands traits dégagés précédemment, comme le faciès très italique du mobilier céramique ou l'originalité de la circulation monétaire, individualisent l'installation de bord de voie des fermes du 1^{er} s. av. J.-C. attestées dans la zone d'étude. On pourrait y voir une forme bien particulière d'entreprise économique qui profite de façon opportuniste tout à la fois de la création de la voie et de son passage dans des terroirs jusqu'ici marginaux. Il reste bien difficile cependant d'appréhender ce type bien particulier d'établissement du 1^{er} s. av. J.-C. en l'absence de sites de comparaison tardorépublicains. Ce n'est qu'à partir de la période augustéenne que l'activité des sites d'auberge ou de relais routier se standardise comme en témoignent les modèles de plan à porte charretière et à cour fermée qui sont largement diffusés.